

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 9 mai 1968.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), à la suite de la mission effectuée sur l'état des relations économiques et financières de la France avec le Venezuela et différents pays d'Amérique centrale (Panama, Costa-Rica, El Salvador, Guatemala),

Par MM. Marcel PELLENC, Marcel FORTIER, Roger HOUDET
et Roger LACHÈVRE,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Roger Lachèvre, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Jacques Descours Desacres, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armangaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguelle, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

SOMMAIRE

	Pages.
Préambule	5
VENEZUELA	10
<i>Programme du séjour de la délégation.</i>	10
I. — Généralités	12
Evolution politique.....	12
Les finances publiques.....	16
L'économie vénézuélienne.....	17
L'économie rurale et agricole.....	18
L'économie industrielle.....	20
Le commerce extérieur.....	24
II. — Les relations économiques franco-vénézuéliennes.....	26
Activité des entreprises françaises au Venezuela.....	28
La coopération franco-vénézuélienne.....	29
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances..	31
PANAMA	35
<i>Programme du séjour de la délégation.</i>	36
I. — Généralités	37
L'économie panaméenne.....	38
Le canal de Panama.....	39
Le commerce extérieur.....	40
II. — Les relations économiques franco-panaméennes.....	41
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances..	42
COSTA RICA	46
<i>Programme du séjour de la délégation.</i>	46
I. — Généralités	47
Situation politique.....	47
La Population	49
L'économie du Costa Rica.....	49
L'économie agricole.....	49
L'économie industrielle.....	50
Le commerce extérieur.....	51
II. — Les relations économiques franco-costaricaines.....	51
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances..	53

	Pages.
EL SALVADOR.....	57
<i>Programme du séjour de la délégation.....</i>	<i>57</i>
I. — Généralités	58
Situation politique.....	59
L'économie du El Salvador.....	59
Le commerce extérieur.....	62
II. — Les relations économiques entre la France et le El Salvador..	63
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances..	64
GUATEMALA	66
<i>Programme du séjour de la délégation.....</i>	<i>66</i>
I. — Généralités	68
Situation politique.....	69
L'économie du Guatemala.....	69
Le budget de 1968.....	71
Le commerce extérieur.....	71
II. — Les relations économiques entre la France et le Guatemala..	72
III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances..	75
Problèmes généraux des pays d'Amérique Centrale.....	79
I. — Caractères politiques.....	79
II. — L'unification économique.....	82
1. Le libre commerce.....	82
2. Le développement industriel centre-américain.....	83
3. La politique agricole.....	83
4. Les institutions financières communes.....	84
5. Le tarif extérieur commun.....	85
III. — Relations entre l'O. D. E. C. A. et la Communauté économique européenne	86
IV. — Relations spéciales de la France avec l'O. D. E. C. A.....	89
V. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances..	90
Conclusion générale.....	95

PREAMBULE

Dans sa séance du 19 décembre 1967, le Sénat a autorisé la Commission des Finances à poursuivre la mission d'information qu'elle a entreprise depuis plusieurs années sur l'état de nos relations financières et économiques avec différents pays ainsi que sur les conditions dans lesquelles nos industries peuvent s'y implanter.

Une délégation de cette commission a, en conséquence, entrepris au cours des mois de janvier et février 1968, la visite des pays d'Amérique latine.

Compte tenu du délai relativement court dont elle disposait, cette mission s'est limitée au Venezuela et à différents pays d'Amérique centrale (Panama, Costa-Rica, El Salvador, Guatemala).

*
* *

Votre Commission des Finances a pu apprécier le résultat des précédentes missions effectuées par plusieurs de ses membres, non seulement sur le plan du développement des relations plus amicales avec les pays visités, mais également sur le plan de l'intérêt porté par les Pouvoirs publics et les exportateurs français à leur égard.

L'étude des résultats de notre commerce extérieur fait, en effet, apparaître une certaine concentration de nos échanges ou de nos investissements à l'étranger. Cette concentration résulte en grande partie du maintien ou du développement de courants traditionnels.

Or, compte tenu de l'âpre concurrence qui se développe dans l'ensemble du monde entre les commerces des pays industrialisés, il apparaît de plus en plus urgent d'acquérir de nouvelles positions, faute de quoi ces implantations se révéleront impossibles d'ici quelques années.

A cet égard, le rôle des Pouvoirs publics, et du Parlement en particulier, apparaît donc de donner une impulsion au secteur privé en lui apportant les éléments susceptibles d'éveiller son attention

et en lui garantissant les possibilités d'investissements ou d'exportations dans un contexte de relations extérieures amicales et stables.

C'est dans ce cadre que se placent les missions de la Commission des Finances dont les membres n'ont, bien naturellement, aucun pouvoir de décision ni de négociation, mais un rôle d'information et de liaison qui s'est révélé particulièrement efficace.

Grâce aux multiples entretiens que les membres des délégations ont dans les pays visités avec les membres des gouvernements, les hauts fonctionnaires, les milieux financiers et les représentants des industries et du commerce, il leur est possible de faire connaître aux membres du Gouvernement, aux exportateurs et investisseurs français :

— les conditions politiques, économiques, financières et psychologiques dans lesquelles des implantations peuvent être réalisées ;

— les motifs politiques, économiques ou psychologiques qui s'opposent au développement de ces implantations ;

— les obstacles qui, sur le plan réglementaire, doivent être surmontés afin de permettre le développement ultérieur de nos relations économiques avec ces pays ;

— Enfin ils apportent un salut et un soutien moral aux Français qui œuvrent, souvent dans des conditions difficiles et pour la plus grande satisfaction des pays qui les accueillent, et grâce auxquels se crée une atmosphère propre au développement de relations plus actives.

L'étude des données générales de notre commerce extérieur avec les pays d'Amérique latine fait ressortir, en effet, que si notre pays s'honore traditionnellement de ses liens privilégiés avec eux, le résultat de nos échanges économiques est particulièrement décevant.

On est frappé que cet immense capital de confiance et d'amitié ne se traduise pas dans un domaine peut-être plus prosaïque, mais qui, cependant, à notre époque, constitue une base indispensable et solide du développement des rapports harmonieux entre les peuples.

Les membres de la délégation ont été particulièrement touchés de l'accueil exceptionnellement amical qui leur a été réservé ainsi que de l'intérêt considérable soulevé par la visite des représentants du Sénat de la République française.

La meilleure preuve de cette amitié peut être trouvée dans la parfaite franchise qui a présidé aux multiples entretiens que la délégation a eus avec les membres des gouvernements des pays visités. Elle a ainsi éprouvé le sentiment de ne pas se limiter aux formules traditionnelles, mais d'examiner jusqu'à leurs conséquences les plus détaillées, l'ensemble des problèmes qui se posent pour assurer un développement des relations économiques entre la France et les pays d'Amérique.

La délégation a trouvé ces pays en plein développement économique, grâce notamment à des organisations régionales de marchés, qui, dans l'avenir, constitueront un élément important du commerce mondial.

Elle a vivement regretté d'être obligée de limiter le circuit effectué au cours de cette première mission en Amérique latine. Elle a estimé, toutefois, qu'il était plus efficace, compte tenu des délais dont elle disposait, d'effectuer des séjours plus longs dans quelques pays, plutôt que d'avoir à négliger toutes les possibilités d'information qu'elle souhaitait obtenir en compromettant l'efficacité de sa mission.

Elle compte pouvoir achever ultérieurement cette mission si pleine d'enseignements, en se rendant dans les pays qu'elle n'a pu visiter au cours de cette première et trop brève tournée.

*
* *

Le succès de cette mission doit être attribué à la collaboration étroite qui a pu s'intaurer entre le Secrétariat de la Commission des Finances et les services du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Economie et des Finances, avec l'appui total fourni par les Ministres responsables de ces départements.

La délégation a donc bénéficié de l'aide efficace, non seulement des services des administrations centrales, mais également des représentations diplomatiques et économiques françaises dans les pays visités.

Les programmes des séjours effectués par la délégation dans les différents pays ont été mis au point sous la haute autorité de MM. les Ambassadeurs de France, de telle façon que nous avons

pu rencontrer dans les meilleures conditions, malgré des horaires chargés, les plus hautes personnalités politiques et administratives de ces pays.

La délégation tient donc à adresser ses plus vifs remerciements et ses plus chaleureuses félicitations à nos représentants diplomatiques et économiques et, en particulier, à :

Son Excellence M. GUITRAMAND, Ambassadeur de France au Venezuela ;

Son Excellence M. CHAMBON, Ambassadeur de France au Panama ;

Son Excellence M. PERRIN, Ambassadeur de France au Costa-Rica ;

Son Excellence M. POFILET, Ambassadeur de France au El Salvador ;

Son Excellence M. WERNERT, Ambassadeur de France au Guatemala,

ainsi qu'à M. SORASIO, Conseiller économique, Chef des Services d'Expansion économique au Venezuela ;

M. NOUAILHAC, Conseiller commercial, Chef des Services d'Expansion économique en Amérique Centrale ;

M. CASTEX, Conseiller commercial au El Salvador.

Nous tenons, enfin, à associer à l'expression de notre reconnaissance MM. les Ambassadeur du Venezuela, du Panama, du Costa-Rica, du El Salvador, du Guatemala, en France, ainsi que les hauts fonctionnaires de ces pays qui ont apporté à la préparation de cette mission un concours particulièrement précieux.

*

* *

Composition de la délégation.

La délégation de la Commission des Finances était composée de :

MM. Marcel PELLENC, Rapporteur Général de la Commission des Finances, Sénateur de Vaucluse ;

Roger HOUDET, Ancien Ministre, Sénateur de Seine-Maritime ;

Roger LACHÈVRE, Sénateur de Seine-et-Oise, Vice-Président de la Commission des Finances ;

Marcel FORTIER, Sénateur d'Indre-et-Loire ;

S. CAMPBELL, Chef du Secrétariat de la Commission des Finances.

*
* *

Le présent rapport fera un bref bilan de la situation économique des différents pays visités, des échanges de la France avec eux et des remarques particulières faites par la délégation à la suite de ses différentes visites.

Enfin, un chapitre spécial traitera de l'ensemble des problèmes de l'Amérique centrale, compte tenu du fait que les pays qui la composent sont groupés au sein du Marché commun de l'Amérique centrale (O. D. E. C. A.), ce qui modifie les conditions dans lesquelles peuvent se développer les échanges économiques avec eux.

VENEZUELA

Programme du séjour de la délégation.

Vendredi 19 janvier.

6 h. 45 : Arrivée à l'aéroport de Maiquetia.

Matin : Entretien avec M. Raul NASS, chargé de l'intérim du ministère des relations extérieures.

Dépôt d'une gerbe au Panthéon national.

Déjeuner intime offert par Son Excellence l'Ambassadeur de France au Venezuela.

Après-Midi : Séance de travail avec Son Excellence l'Ambassadeur de France ; M. SORASIO, conseiller commercial ; M. BOUCHER, conseiller culturel ; M. DE VILLEPIN, délégué du Venezuela au Conseil supérieur des Français à l'étranger, et leurs collaborateurs : M. MÉOT, Chef de la Mission de coopération du Nor Oriente ; M. MAILLÉ, Directeur de l'Agence France-Presse.

20 h 30 : Dîner offert par le Conseiller commercial.

Samedi 20 janvier.

7 heures : Départ en avion pour la région de la Guyane vénézuélienne.

Visite du barrage de Guri. Déjeuner à Ciudad Goyana.

Visite des installations de la S. I. D. O. R. (aciéries).

Visite des installations de Alcasa (production d'aluminium).

19 heures : Retour à Caracas.

Dimanche 21 janvier.

7 heures : Départ pour la région de Maracaïbo.

Visite des installations pétrolières organisée par la Corporation vénézuélienne du pétrole.

19 heures : Retour à Caracas.

Lundi 22 janvier.

Matin : Séance de travail à la « Creole Petroleum Cy ».

Séance de travail au Ministère de l'économie et du développement (Fomento).

Séance de travail au Ministère des hydrocarbures et des mines.

Déjeuner offert par Son Excellence l'Ambassadeur de France au Venezuela.

Après-midi : Séance de travail à la « Corporation vénézuélienne de Guyane ».

Réception et entretiens au Congrès.

Dîner offert par Son Excellence M. DUBUC, Président du Congrès, au Cercle militaire.

Mardi 23 janvier.

Matin : Audience de Son Excellence M. LEONI, Président de la République du Venezuela.

Séance de travail à la Fédération des chambres de commerce.

Séance de travail à la Société Schlumberger.

18 heures : Réception offerte par Son Excellence l'Ambassadeur de France au Venezuela.

Mercredi 24 janvier.

Matin : Séance de travail à la Société Shell.

Séance de travail à l'Ambassade.

16 heures : Départ pour Panama.

I. — Généralités.

Le Venezuela vient au sixième rang des pays d'Amérique latine en ce qui concerne la superficie, avec 912.000 kilomètres carrés.

Sa population est de près de 10 millions d'habitants, avec un taux d'accroissement moyen extrêmement rapide, puisqu'il se situe aux environs de 4,5 % par an. La population est très jeune ; en 1966, sur 8.980.000 habitants recensés, on comptait, en effet, 3 millions 930.000 habitants de plus de vingt ans et 5.050.000 habitants de moins de dix-neuf ans.

Les études faites indiquent qu'en 1986, sur une population totale de 18.600.000 habitants, on comptera 10.700.000 moins de dix-neuf ans, 4.800.000 de vingt à trente-neuf ans et 3.100.000 de plus de quarante ans.

Un fort mouvement d'exode rural se fait sentir dans la population, qui comptait, en 1950, 40 % de citadins et, en 1965, 63 %. En 1986, le pourcentage de la population urbaine est évalué à 82 %.

La composition de cette population se répartit à raison de 20 % de blancs, 72 % de métis et de mulâtres et 7 % d'Africains.

La population indienne s'élèverait à 100.000. Elle se distribue à la périphérie du territoire, en particulier dans la région d'Amazonas.

La densité est d'environ 15 habitants au kilomètre carré. La capitale, Caracas, ville en pleine expansion, compte plus de 1.400.000 habitants.

ÉVOLUTION POLITIQUE

Annexé à la couronne d'Espagne au début du xvi^e siècle, le Venezuela a proclamé son indépendance en 1811. Huit ans plus tard, il s'unissait à la Colombie et à l'Équateur, dans la République de Grande-Colombie et, à la dissolution de cette dernière, en 1830, se constituait en république autonome.

La République du Venezuela est un Etat fédéral qui se compose de vingt Etats, un district fédéral, deux territoires fédéraux.

Sa Constitution actuelle est celle du 23 janvier 1961 (c'est la 26 du Venezuela). Elle a institué un régime présidentiel, qui présente de nombreuses analogies avec celui des Etats-Unis, mais qui en diffère, cependant, sur plusieurs points :

— les responsabilités ministérielles devant la Chambre des Députés ;

— forme de Gouvernement semi-directe (référendum constituant, possibilité à tout groupe de 20.000 citoyens de présenter une proposition de loi) ;

— période constitutionnelle de cinq ans, identique pour le Président de la République, les Sénateurs et les Députés.

Dans l'Etat fédéral, le pouvoir législatif est confié au Congrès, composé de la Chambre des Députés et du Sénat.

Députés et Sénateurs sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct par les citoyens vénézuéliens des deux sexes, majeurs, de dix-huit ans (le vote est obligatoire).

Le nombre des Députés est proportionnel à la population. En moyenne 1 pour 50.000 habitants, soit actuellement 179. Il existe des Députés suppléants.

Les Sénateurs sont au nombre de deux par Etat ou par district fédéral, plus des Sénateurs supplémentaires élus en application du principe de la représentation proportionnelle des partis minoritaires.

Aux Sénateurs élus s'ajoutent les anciens Présidents de la République qui sont, de droit, membres à vie du Sénat.

Actuellement, il y a 50 sénateurs au total.

Députés et Sénateurs jouissent de l'immunité parlementaire.

Les Ministres ne peuvent être élus députés ou sénateurs, mais ces derniers peuvent être nommés ministres, à condition d'interrompre leur activité parlementaire pendant la durée de leur fonction ministérielle.

Le Congrès se réunit en session ordinaire du 2 mars au 6 juillet et du 1^{er} octobre au 30 novembre et en session extraordinaire. Dans l'intervalle des sessions fonctionne une « Commission déléguée du Congrès », composée de 23 députés et sénateurs.

Le Président de la République est Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement. Il est élu pour 5 ans au suffrage universel. Les Ministres sont nommés et révoqués par lui. Les portefeuilles ministériels sont au nombre de 13.

Jusqu'à une date toute récente *l'armée* a été l'arbitre des luttes pour le pouvoir. Elle continue à jouer un rôle politique important. C'est grâce à son intervention que le dictateur JIMENEZ a été renversé en 1958. En majorité, elle est anticommuniste et anticastriste et a donné des preuves de sa loyauté à l'égard des Gouvernements récents.

Un récent *modus vivendi*, signé en 1964, règle les rapports des Pouvoirs publics et de l'église vénézuélienne.

Tous les éléments de la classe dirigeante se recrutaient en majorité jusqu'à une époque récente, parmi les descendants de l'ancienne aristocratie créole qu'un siècle de guerres civiles avait décimée sans la détruire.

A partir de la première guerre mondiale, les conditions économiques nouvelles ont modifié la composition de ces classes dirigeantes. Parmi celles-ci il faut mettre en premier lieu les bénéficiaires directs ou indirects du pétrole (représentants, avocats et hommes de loi des compagnies pétrolières étrangères), hommes politiques et journalistes, spéculateurs enrichis par la plus-value des terrains, entrepreneurs de travaux, etc.

L'industrialisation naissante a provoqué la formation d'une classe moyenne de techniciens et de cadres.

Il est difficile de décrire, même brièvement, l'évolution politique du Venezuela. Signalons, toutefois, la période de la dictature de PEREZ JIMENEZ, de 1948 à 1958, dont la présidence coïncida avec le développement prodigieux de la vente du pétrole vénézuélien.

Disposant de ressources budgétaires énormes, JIMENEZ entreprit sur une vaste échelle de « semer le pétrole », c'est-à-dire d'investir les bénéfices tirés du pétrole dans de grands travaux d'infrastructure économique.

Il vit très grand, très cher et très prestigieux. Néanmoins de grands barrages, des centrales électriques, la sidérurgie de l'Orénoque, la Pétro-Chimiqua de Moron, témoignent de cette volonté d'équipement économique du pays.

La capitale, Caracas, fut, sous son règne, un vaste chantier. Elle lui doit sa gigantesque extension, sa cité universitaire, son réseau d'autostrades d'accès, ses gratte-ciel, etc.

Le passif a été une situation financière fortement obérée (30 milliards de dollars), une répression policière furieuse, la prolifération d'un prolétariat urbain, la concussion et la spéculation généralisée.

Son successeur, le Président Betancourt, qui gouverna de 1958 à 1963, trouva donc une situation fort difficile. Il instaura un régime démocratique, fonctionnant de façon quasi régulière, et son œuvre essentielle fut une réforme agraire particulièrement indispensable.

Il avait fondé dans la clandestinité dès 1941, avec le Président Leoni, le Parti d'action démocratique qui, depuis la chute de Jimenez, n'a cessé de dominer la vie politique vénézuélienne.

Lui succédant, en 1964, à la Présidence de la République, le Président Leoni a eu quelques difficultés pour donner une assise majoritaire à son gouvernement et lui conférer un certain caractère d'union nationale.

Le principal événement politique survenu en 1967 au Venezuela a été la scission du Parti de l'action démocratique en deux blocs à peu près égaux, l'un ayant à sa tête les Présidents Leoni et Dubuc et l'autre, plus à gauche, M. Prieto, soutenu par les syndicats.

Des élections doivent avoir lieu en 1969.

Les Présidents Betancourt et Leoni ont mené sur le plan intérieur une politique dynamique dont les résultats ont conféré à l'économie vénézuélienne une grande stabilité dans l'expansion, tout en améliorant la situation sociale par une réforme agraire audacieuse et la lutte contre le chômage.

Enfin, les positions prises par le Gouvernement à l'égard de l'industrie pétrolière ont, d'une part, donné des ressources supplémentaire au Venezuela et, d'autre part, assuré une indépendance à terme vis-à-vis des sociétés étrangères, notamment par la création de la Corporation vénézuélienne du pétrole.

Sur le plan de la politique extérieure, le Venezuela se range dans le camp occidental et n'entretient pas de relations diplomatiques avec la Russie.

La « doctrine Betancourt », fondée sur la condamnation et la non-reconnaissance des régimes issus de coups de force, a été appliquée notamment en 1965 à l'égard de la Bolivie et du Brésil, et en 1966, à l'égard de l'Argentine.

Par ailleurs le Président Leoni, après s'être montré assez longtemps réticent, a souligné l'intérêt qu'il y avait, pour son pays, à promouvoir l'intégration latino-américaine et tout d'abord économique. Le Venezuela a décidé d'adhérer en 1966 à l'A. L. A. C., association de libre échange qui groupe la plus grande partie des pays de l'Amérique du Sud.

Les relations avec les Etats-Unis d'Amérique sont bonnes, mais le Gouvernement vénézuélien est animé à leur égard par une grande susceptibilité, provenant d'ailleurs du nationalisme intransigeant des Vénézuéliens.

LES FINANCES PUBLIQUES :

En 1966, grâce à une progression des revenus pétroliers, le budget national a été presque équilibré, le déficit étant limité à 60 millions de bolivars, montant extrêmement faible qui représente moins de 1 % des engagements du Trésor au cours du même exercice.

D'une manière générale, le Venezuela a pu bénéficier au cours des dernières années des ressources financières adaptées au volume des dépenses publiques considérées comme nécessaires pour satisfaire les exigences du développement économique national.

La couverture d'un déficit aussi limité est aisément assuré par l'émission modérée de titres de la dette publique, dont le montant global — environ 1 milliard de bolivars à la fin de 1966 — peut être considéré comme très raisonnable par rapport aux dimensions économiques du pays.

Le budget de 1968, qui s'élève à 8.965 millions de bolivars, soit 260 millions de plus qu'en 1967, doit être couvert par des recettes ordinaires à concurrence de 8.905 millions de bolivars provenant notamment de :

— Revenu pétrolier	5.792 millions ;
— Impôts sur le revenu.....	1.290 millions ;
— Droits de douane	474 millions ;
— Impôts indirects	560 millions ;

et à concurrence de 60 millions par des emprunts à l'étranger.

La situation monétaire est donc très saine et la valeur du bolivar particulièrement stable. Il s'agit là d'un trait caractéristique du Venezuela par rapport à de nombreux autres pays d'Amérique latine.

Désireux d'accroître les recettes courantes du Trésor, le Gouvernement a fait approuver en 1966 une importante réforme fiscale qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1967 et qui comporte notamment la revision des barèmes de l'impôt sur le revenu (relèvement des taux frappant les revenus les plus élevés), l'institution d'un impôt sur les dividendes et l'augmentation de diverses taxes.

L'ÉCONOMIE VÉNÉZUÉLIENNE

L'économie du Venezuela présente un certain nombre de caractères généraux assez remarquables :

- les ressources naturelles sont considérables, mais partiellement inexploitées ;
- la production du pétrole conditionne toute la vie économique du pays.

Cette économie reste donc particulièrement sensible aux mouvements affectant la production pétrolière.

En 1966, l'économie vénézuélienne a connu un ralentissement assez sensible, le produit national brut ne s'étant accru que de 2 % environ alors que l'augmentation avait été de plus de 5 % en 1965 et de 8 % en 1964.

Les raisons de ce ralentissement sont essentiellement de deux ordres : d'une part, l'existence d'un climat moins favorable aux affaires, en raison des initiatives gouvernementales concernant la réforme fiscale, ou les discussions relatives au projet de loi sur la sécurité sociale obligatoire, qui ont entretenu dans le courant de l'année un climat d'expectative et de méfiance. Cette attitude s'est trouvée renforcée par l'adhésion du Venezuela à l'Association latino-américaine de libre commerce (l'A. L. A. C.) depuis le 1^{er} octobre 1966, qui oblige le Venezuela à des réductions substantielles des droits de son tarif douanier. La seconde cause est la réduction de la production pétrolière, qui s'est élevée à 3 % par rapport à 1965 au lieu d'une progression de 2,3 % l'année précédente.

Ce ralentissement provenait surtout de l'activité des compagnies pendant que se déroulaient entre elles et le Gouvernement de difficiles négociations, portant, d'une part, sur la fixation du

montant des arriérés d'impôts, d'autre part, sur la détermination des prix de référence sur lesquels l'impôt serait liquidé à partir de 1967.

Il convient de noter que, dès la fin de 1966, ces différents facteurs ayant reçu des solutions finalement raisonnables, l'extension reprenait un rythme plus rapide et l'économie vénézuélienne connaissait en 1967 une progression notable. Les résultats connus actuellement en témoignent puisque le produit territorial brut a augmenté de 6 % au cours de l'année et la production pétrolière de 5,3 % (en raison, notamment, des événements du Moyen-Orient). Les banques disposent de liquidités abondantes et les réserves en devises du Venezuela s'élevaient, au 31 décembre 1967, à 867 millions de dollars U. S.

L'ÉCONOMIE RURALE ET AGRICOLE :

Le pourcentage de l'agriculture dans le produit intérieur brut s'élève à environ 7 %, bien qu'elle utilise encore plus du tiers de la main-d'œuvre (60 % avant la guerre).

Cependant, depuis cinq ans, la progression du revenu agricole est plus rapide que celle du revenu global ; ainsi en 1966, la production agricole a été l'un des rares secteurs de l'économie vénézuélienne à maintenir presque inchangé son taux de croissance par rapport à l'année précédente.

Depuis 1964, les activités primaires se développent selon un rythme très largement supérieur à l'augmentation démographique, ce qui permet de considérer que le pays bénéficie depuis quelques années d'une amélioration réelle de ses conditions alimentaires.

Les investissements consacrés à l'agriculture sont passés de 10 % du total à 18 % depuis 1964.

Tous les produits importants ont augmenté leurs résultats, notamment le maïs, dont la récolte a fourni 557.000 tonnes, qui ont permis de satisfaire la totalité des besoins intérieurs, et le riz (210.000 tonnes), dont la production a été supérieure de 5 % à celle de l'année antérieure.

Pour le coton, les progrès ont été limités à 3 % (46.000 tonnes), mais ils se sont élevés à 10 % en ce qui concerne la canne à sucre (4.134.000 tonnes).

La progression a été également sensible pour les produits d'origine animale, qu'il s'agisse du lait, des œufs ou de la viande bovine, dont la production s'est élevée à 169.300 tonnes, volume en augmentation de 4,2 %.

Des actions particulières sont suscitées par le Gouvernement, d'une part, en vue d'améliorer l'élevage, avec l'augmentation du nombre des stations d'insémination artificielle et d'importations de reproducteurs sélectionnés, d'autre part, par la mise en œuvre d'un plan d'expansion de la culture du coton et l'adoption de nouvelles techniques qui ont permis de porter le rendement à l'hectare de 775 kilogrammes en 1963 à 950 kilogrammes en 1965.

Le Venezuela exporte une part de sa production de café, de cacao et de sucre.

L'autre aspect de l'action menée depuis 1958 dans le secteur agricole est le très important plan de transformation des secteurs agraires dans le cadre d'une loi votée le 5 mars 1960. Jusqu'à cette date, en effet, l'agriculture était exploitée par un petit nombre de gros propriétaires sur les terres desquels travaillait une très importante main-d'œuvre dont le niveau de vie demeurait précaire. Afin d'accroître la capacité productive du secteur agricole tout en améliorant les conditions de vie des paysans les plus défavorisés, les autorités vénézuéliennes poursuivent, depuis cette date, une réforme audacieuse qui a déjà porté sur près de 2 millions d'hectares. Ceux-ci ont été répartis entre 100.000 familles paysannes.

Cette réforme a fait l'objet d'assez nombreuses critiques tenant, d'une part, à son coût très élevé, et, d'autre part, au fait qu'elle aurait porté essentiellement sur des propriétés de l'Etat sans porter atteinte notablement au domaine privé et au *latifundia* improductif.

Le tableau ci-après montre que les parcelles distribuées depuis 1961 se répartissent équitablement entre les deux types de terre.

Réalisations au titre de la réforme agraire de 1961 à 1966.

ANNEES	NOMBRE de familles bénéficiaires.	SUPERFICIES AFFECTEES (En hectares.)		
		Terres privées.	Terres publiques.	Total.
1961	11.074	115.026,94	65.865,43	180.892,37
1962	14.603	214.313,55	47.178,35	261.491,90
1963	9.656	29.375,04	141.627,77	171.002,81
1964	11.527	106.653,34	96.210,35	202.863,69
1965	36.443	383.708,99	400.541,04	784.250,03
1966	16.852	134.998 »	310.459 »	445.457 »
Total	100.155	984.075,86	1.061.881,94	2.045.957,80

Cette réforme agraire se compose d'un programme de travaux d'infrastructure (routes, irrigation, logements) et également de la mise en valeur d'espaces vierges jusque-là.

Il n'en reste pas moins que, sans mettre en doute l'efficacité de cette réalisation, les crédits publics qui lui ont été consacrés sont fort importants et peu de pays de l'Amérique latine pourraient consentir à une réforme de cet ordre des sommes aussi élevées.

Le rythme d'exécution de la réforme agraire devrait maintenant se ralentir et prendre un régime de croisière, l'effort portant dorénavant sur l'assistance technique et également sur des projets de régionalisation de l'économie.

Les immenses ressources forestières du pays sont encore peu exploitées : 800.000 hectares seulement sur 4.500.000. Les cubages abattus sont néanmoins en progression constante et atteignent environ 400.000 mètres cubes.

Enfin, 100.000 tonnes de poissons et crustacés sont pêchés annuellement, mais ce tonnage doit être fortement augmenté dans les années à venir. 60.000 tonnes sont consommées directement et 40.000 tonnes sont mises en conserve ou transformées en farine.

L'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE :

Les ressources naturelles du pays sont considérables et partiellement inexploitées, à l'exception du pétrole et du fer.

Depuis peu, le Venezuela exporte du minerai de fer. La production a atteint, en 1966, 17,8 millions de tonnes, dont 17 millions de tonnes pour l'exportation et 700.000 tonnes pour la consommation intérieure.

Les Etats-Unis absorbent environ les trois quarts de ces exportations, qui proviennent de Ciudad Bolivar, dans l'Orénoque, où les réserves sont évaluées à environ 1 milliard de tonnes.

Des négociations sont en cours pour l'exploitation de gisements dans d'autres parties de ce pays.

Le Venezuela dispose également de bauxite, d'or, de diamant et même d'un peu de charbon.

Des réserves de nickel importantes ont été découvertes à Lomas de Hierro et le début de l'exploitation est intervenu en 1967 avec le concours d'intérêts français.

Mais, évidemment, la ressource primordiale demeure le pétrole ; *il représente 25 % du produit territorial brut, 60 % des recettes de l'Etat et 92 % des exportations vénézuéliennes.*

Premier exportateur du monde, le Venezuela exporte plus de 19,4 % du pétrole mondial. Si la production a diminué d'environ 3 % au cours de 1966 pour les raisons analysées ci-dessus, la production de 1967 a progressé de 5 % grâce, notamment, à la fermeture du canal de Suez.

La production de 1966 a été de 195,6 millions de mètres cubes et celle de 1967 de près de 208 millions de mètres cubes.

La production pétrolière au Venezuela est assurée actuellement par les compagnies suivantes :

— Esso (Créole) : 38,5 % ; Shell : 27,5 % ; Gulf Oil : 11,9 % ; Mobiloil : 4,1 %, etc.

La part de la Corporation Vénézuélienne du Pétrole, organisme d'Etat, n'est à l'heure actuelle que de 0,16 %.

La majeure partie de la production provient de la zone de Maracaïbo (77 %) et de celle de Puerto la Cruz (20,4 %).

Les principes de la politique pétrolière du Gouvernement vénézuélien depuis quelques années sont les suivants :

Le premier est celui d'obtenir le plus grand profit possible de l'exploitation de cette richesse. Le second, c'est d'accroître la participation nationale à l'exploitation de cette richesse sans pour cela envisager une nationalisation des compagnies opératrices.

En application de ces principes, dès la fin de 1965, l'administration fiscale vénézuélienne a présenté aux sociétés pétrolières travaillant dans le pays des rappels d'impositions fort importants, parce qu'elle estimait que ces sociétés avaient vendu le pétrole à des prix inférieurs à ceux qu'elles auraient pu obtenir.

Par ailleurs, au cours de la même année, le vote de la loi de réforme de l'impôt sur le revenu a intéressé également le secteur pétrolier.

Les résultats obtenus ont été satisfaisants puisque les sociétés pétrolières ont accepté de verser une somme de 800 millions de bolivars environ au titre des rappels d'impositions, la majeure partie de cette somme devant être payée en espèces et en trois tranches, tandis que le reste sera acquitté par l'exécution de certains travaux que quelques entreprises réaliseront pour le compte du gouvernement.

Pour le futur, des valeurs de référence ont été déterminées qui éviteront la dégradation des prix et assureront des ressources minima à l'administration fiscale.

Enfin, le Gouvernement a décidé de remettre l'exploitation des concessions qui prendront fin en 1983 à la Corporation Vénézuélienne du Pétrole, qui pourra traiter au moyen de contrats de service avec des compagnies étrangères.

D'après son nouveau régime, la C. V. P. recevra l'assignation de zones de réserve et pourra les exploiter soit directement soit, au moyen de contrats passés pour l'exploitation, l'exploration ou la commercialisation, avec des entreprises étrangères privées ou d'Etat.

Selon les procédures nouvelles précisées par une loi de juillet 1967, les entreprises étrangères devraient signer des accords pour une période variable de 15 à 20 ans avec la C. V. P., par lesquels elles s'engageraient à réaliser la prospection pour le compte de cette dernière et à lui vendre ensuite le pétrole extrait. Au terme du contrat, la corporation deviendrait propriétaire de tous les biens existants.

En février 1968, le Président de la Compagnie d'Etat a annoncé que le gouvernement avait approuvé la nouvelle procédure de négociation pour les contrats de service.

Une superficie d'environ 250 acres située dans la partie Sud du lac de Maracaïbo, serait la première à faire l'objet de propositions dans le cadre de ces nouveaux contrats.

Si l'avenir de la production pétrolière du Venezuela ne paraît en aucune façon compromise, il faut néanmoins observer que les conditions d'exploitation sont relativement coûteuses en face de la concurrence des pétroles du Moyen-Orient.

La productivité comparée par puits s'établit ainsi :

— Etat-Unis	12 barils/jour ;
— Venezuela	280 barils/jour ;
— Moyen-Orient	4.305 barils/jour.

Par ailleurs, les différences des coûts de production peuvent s'établir ainsi en prix F. O. B. :

	MOYEN-ORIENT	VENEZUELA
	(En centavos.)	
Coût de production.....	0,10	0,34
Amortissement	0,05	0,24
Impôt	0,80	0,98
	0,95	1,56

La proximité des zones vers lesquelles est exportée la production vénézuélienne compense pour une large part ces désavantages.

Au point de vue des résultats nets de l'exportation, on peut considérer que le pétrole vénézuélien est moins coûteux que les autres dans tous les pays d'Amérique et d'Europe du Nord lorsque les frais de fret sont élevés (50 cent par baril). Lorsque le fret baisse, l'avantage demeure au pétrole vénézuélien sur la côte Ouest de l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord.

S'ils sont inférieurs de plus de 60 % au prix de référence, l'avantage du pétrole vénézuélien n'existe plus que dans la zone des Caraïbes.

Il convient d'observer en outre que les ports du Nord des Etats-Unis ne sont pas encore équipés pour recevoir de grands tankers. Les perspectives vénézuéliennes demeurent donc, dans l'ensemble, favorables. Cependant, le Gouvernement vénézuélien a mesuré les inconvénients, d'une part, de la monoproduction et, d'autre part, de l'absence de participation nationale à l'exercice de cette industrie qui, au demeurant, crée peu d'emplois utilisant une main-d'œuvre relativement peu nombreuse.

Si la question de la participation nationale doit être réglée dans l'avenir par la nouvelle politique des contrats de service, les efforts du Gouvernement portent sur le développement d'autres industries, afin d'assurer à l'économie une base plus diversifiée.

La croissance de l'industrie, quoique modérée, se poursuit conformément aux prévisions. Un plan d'industrialisation pour la période 1965-1969, dit « plan de promotion industrielle » a été en effet mis au point par la Corporation du Fomento. Elle se traduit par l'octroi de crédits sous forme d'investissements et d'assistance technique, ainsi que par une protection douanière accrue.

Il prévoirait au total l'implantation de 361 firmes industrielles nouvelles pour un capital de 2.545 millions de bolivars. 50 à 80 % des actions des industries de base (pétrochimie et sidérurgie) doivent être détenues par l'Etat ou par des particuliers vénézuéliens.

Les principaux projets concernent les industries de consommation : abattoirs, usines de lait en poudre, scieries ; les industries de transformation (151 firmes) : pâte à papier, pétrochimie, raffineries, produits chimiques ; les industries de base : extension de l'usine sidérurgique de l'Orénoque, usines d'aluminium, etc.

Le plan prévoit un taux moyen de croissance de 5,6 % par an qui, dans l'ensemble, paraît avoir été respecté.

L'industrie vénézuélienne se trouve cependant confrontée avec les problèmes liés aux dimensions réduites d'un marché intérieur caractérisé par une population peu nombreuse et une distribution inégale du revenu.

L'accélération du progrès industriel semble dépendre maintenant de la mise en route de programmes plus intégrés, orientés vers le développement des industries de biens intermédiaires et des activités productrices de matières premières et de biens d'équipement.

La consommation d'énergie électrique n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années et s'est élevée à 5.432 millions de kilowatts/heure en 1966, chiffre supérieur de 13 % à celui de l'année antérieure.

Dans ce domaine, l'essentiel des efforts est concentré sur la construction de la gigantesque centrale de Guri, dans la Guyane, dont les premières turbines doivent commencer à fonctionner en 1968.

L'équipement urbain du pays est par ailleurs poursuivi dans le cadre de contrats avec des firmes étrangères : projet de construction du métro de Caracas, développement des installations d'adduction d'eau dans la région de Maracaïbo, dans le cadre d'un crédit de 17 millions de dollars concédé par la B. I. R. D., construction de 70.000 lignes téléphoniques nouvelles, équipement de nouvelles centrales, etc.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR :

Conséquence du ralentissement de l'expansion de l'économie vénézuélienne au cours de l'année 1966, son commerce extérieur a été affecté au cours de cette année d'une légère contraction.

LES EXPORTATIONS :

Les statistiques du commerce extérieur font apparaître une diminution de la valeur des exportations de l'ordre de 1,15 % par rapport à 1965. Elle est due essentiellement à une réduction des rentrées de devises provenant de la vente des produits pétro-

liers. Les exportations de minerai de fer ont marqué un léger glissement de 0,7 % en valeur ; celles de café une augmentation de 6 %, de cacao 2 %. Le reste des exportations, comprenant certains produits manufacturés, s'est accru de 25 %.

Cependant, c'est le pétrole qui représente 93 % des ventes à l'extérieur et permet au Venezuela de bénéficier d'une balance commerciale largement excédentaire.

Les ventes sont, en effet, peu diversifiées puisqu'en dehors du pétrole, elles portent surtout sur le minerai de fer, le café et le cacao, ces quatre produits représentant 98,7 % des exportations totales.

Les principaux clients du Venezuela sont :

- Etats-Unis : 31,3 % du total en 1966 ;
- Aruba et Curaçao (raffinage) : 22 % ;
- Canada : 8,8 % ;
- Japon : 7,4 % ;
- Trinidad-Tobago : 4,9 %.

La France, avec 1,1 %, n'occupe plus en 1966 que le treizième rang alors qu'elle occupait le onzième en 1965.

LES IMPORTATIONS :

En 1966, les importations, qui se sont élevées à 5.244 millions de bolivars, ont marqué par rapport à celles de 1965 une diminution de 8 %.

Ces achats portent sur une gamme de produits extrêmement variée :

- Matières premières : 30,4 % de l'ensemble des importations vénézuéliennes ;
- Machines : 25,4 % ;
- Matériel de transport : 15 % ;
- Matériel de construction : 4,6 % ;
- Produits alimentaires : 4,1 %, etc.

Les principaux fournisseurs du Venezuela sont :

- Etats-Unis : 50,38 % ;
- Allemagne occidentale : 9,70 % ;
- Grande-Bretagne : 5,45 % ;
- Canada : 5,29 % ;
- Japon : 5,21 % ;
- Italie : 5,17 %, etc.

Les importations en provenance de France représentant 3,15 % et notre pays occupe le septième rang parmi les fournisseurs du Venezuela.

D'après les statistiques vénézuéliennes, seule l'Allemagne aurait accru ses exportations à destination du Venezuela au cours de l'année 1966.

Il convient de noter que la part globale de la Communauté économique européenne dans les importations du Venezuela a été de 21,40 %, celle de l'Association européenne de libre échange de 10,25 % et celle de l'Association latino-américaine de libre commerce de 2,62 %.

Malgré l'excédent important de sa balance commerciale, la balance des paiements du Venezuela a présenté en 1966, et pour la première fois depuis 1961, un solde déficitaire qui s'est élevé à 35,81 millions de dollars U.S. alors qu'elle était créditrice en 1965 de 2,16 millions de dollars.

Ce déficit est le résultat notamment d'un accroissement par rapport à 1965 du solde négatif des paiements courants, qui est passé de 34,77 millions de dollars en 1965 à 51,15 millions de dollars en 1966, et d'une augmentation parallèle du solde débiteur des transactions non identifiées, correspondant à l'évasion de capitaux enregistrée dans le courant du troisième trimestre de 1966.

Pour 1967, cette tendance a été renforcée mais les chiffres ne nous sont pas encore parvenus.

II. — Les relations économiques franco-vénézuéliennes.

Ainsi que nous l'avons indiqué, la France se classe au treizième rang des clients du Venezuela, sa part représentant 1,12 % des ventes globales de ce pays.

En ce qui concerne les exportations, la France occupe le septième rang, avec 3,15 % des importations globales du Venezuela.

Pour les neuf premiers mois de 1967, les échanges franco-vénézuéliens s'établissent ainsi :

Exportations françaises à destination du Venezuela	158.791.000 F.
--	----------------

Les principaux postes sont les suivants :

— Fonte, fer, acier.....	27.476.000 F.
— Machines et engins mécaniques.....	19.043.000
— Appareils électriques et électrotech- niques	15.164.000
— Voitures automobiles.....	14.877.000

Les importations en provenance du Venezuela se sont élevées pendant la même période à 175.219.000 francs, dont plus de 170 millions sont dus à des importations de pétrole.

Pour les quatre dernières années, les statistiques commerciales sont les suivantes :

	1963	1964	1965	1966
	(En millions de francs.)			
Achats de la France au Venezuela.....	299,6	274,8	264	223
Ventes de la France au Venezuela.....	121,6	145	177,5	214
Solde (+ en faveur de la France).....	— 178	— 129,8	— 86,6	— 9

Il convient de noter que le montant des achats de la France au Venezuela a diminué régulièrement au cours de ces dernières années. La diminution de nos achats s'explique, d'une part, par le ralentissement de l'expansion de la production pétrolière du Venezuela, d'autre part, par le moindre attrait présenté par les qualités et les prix du pétrole vénézuélien comparé à ceux des autres producteurs.

Les ventes de la France au cours de la même période se sont régulièrement accrues. Nos exportations sont assez diversifiées, mais leur développement se heurte aux restrictions commerciales sévères mises en œuvre par le Venezuela.

La France, en effet, ne bénéficie plus depuis 1956 de la clause de la « nation la plus favorisée ». L'administration vénézuélienne subordonne son rétablissement à la conclusion d'un nouveau traité de commerce avec les Etats-Unis. Cette attitude restrictive explique en partie le faible pourcentage des ventes françaises dans ce pays.

ACTIVITÉ DES ENTREPRISES FRANÇAISES AU VENEZUELA :

Un certain nombre d'entreprises françaises sont installées de longue date au Venezuela, où elles réalisent d'importants travaux publics ou créent sur place des usines de production, d'assemblage ou de conditionnement.

Compte tenu de la législation vénézuélienne, qui exige une participation des capitaux locaux dans les sociétés créées au Venezuela, les relations financières entre les deux pays ont tendance à se renforcer. Rappelons qu'un protocole financier privé a été signé en novembre 1964 entre la Corporation vénézuélienne du développement (Fomento) et la Banque de Paris et des Pays Bas et le Crédit lyonnais en vue de favoriser les exportations françaises de biens d'équipement.

Parmi les entreprises françaises notons les Laboratoires Roussel (pharmacie), la Régie Renault (en association avec l'American Motors), certains producteurs de cognac, la Société Schneider et la Compagnie de Pont-à-Mousson.

Celle-ci est installée depuis vingt-deux ans au Venezuela et participe depuis activement à l'industrialisation du pays. Elle est intéressée à cinq sociétés différentes et occupe environ 500 personnes.

Pont-à-Mousson apporte son concours et son assistance technique à la Compagnie anonyme d'Amiante-Ciment (Canacit), en association avec des groupes vénézuéliens importants. Elle a livré plus de 1.500.000 mètres carrés de toiture et fabrique également des canalisations pour des usages très divers.

En 1967, le groupe Pont-à-Mousson a signé un important contrat avec la sidérurgie nationale Sidor C. V. G. pour assurer dans l'usine de Matanzas la fabrication des tuyaux en fonte grise et en fonte ductile.

Le contrat est d'environ 15 millions de francs au titre de « l'engineering », des fournitures de matériel français et de l'assistance technique, pour une période de cinq ans.

L'activité de ce groupe, très apprécié au Venezuela, ne cesse de s'étendre dans des conditions extrêmement satisfaisantes pour les deux parties.

La S. E. R. I., connue également sous le nom de « Renault Engineering », a passé un contrat avec une société vénézuélienne pour l'exploitation du palétuvier et des forêts marécageuses existant

dans l'état de Monagas et le territoire fédéral de Delta Amacuro. Dans la zone de Caribito doit être construite une usine-pilote destinée à la mise en valeur du palétuvier.

La Compagnie générale de géophysique vient d'envoyer dans cette région un de ses bateaux équipés pour la prospection sismique en mer et qui mettra en œuvre une méthode nouvelle étudiée en collaboration avec l'Institut français du pétrole.

Le programme prévoit des profils au large des côtes de Trinidad et du Venezuela. Cette étude suscite l'intérêt de plusieurs sociétés de pétrole internationales.

Enfin, le Gouvernement vénézuélien a confié l'étude des gisements de nickel de Loma et de Hierro, dans l'état d'Aragua, à la société française Le Nickel, qui doit remettre dans quelques mois un rapport sur la possibilité d'exploitation de ces gisements. Les études préliminaires laissent prévoir que les premiers investissements nécessaires s'élèveraient à 20 millions de dollars U. S. Les intérêts français se trouveraient associés dans cette opération à des intérêts publics vénézuéliens.

Il convient aussi de rappeler certaines grandes réalisations françaises au Venezuela, notamment en matière de génie civil, le viaduc sur l'autoroute La Guaira—Caracas, le barrage de Maragua, ainsi que certains grands projets encore à l'étude, comme le métro de Caracas et l'extension des aciéries de la S. I. D. O. R. projet ci-dessus évoqué.

LA COOPÉRATION FRANCO-VÉNÉZUÉLIENNE

La coopération technique économique apportée par la France au Venezuela se traduit par les actions suivantes :

1. Une mission auprès du bureau de coordination et de planification (Cordiplan), intégrée à la commission pour le développement du Nord-Est (Nororienté). Mise en place à partir du mois de juin 1966, cette mission de conseil technique est constituée d'un chef de mission et de dix experts permanents.

2. Une mission de formation professionnelle. Cette action est menée depuis 1961 auprès de différents organismes publics vénézuéliens. La mission comprend actuellement un chef de mission et trois experts placés auprès de l'Institut technologique de l'université d'Orient (deux experts en mécanique à Puerto La Cruz) et de la Sidérurgie nationale, Sidor (un expert en électricité à Puerto Ordaz).

Le service de la coopération technique est saisi d'un certain nombre de demandes de nouveaux experts : par l'Institut national de coopération éducative (I. N. C. E.) (1 expert en arts graphiques, 1 expert en instrumentation, 1 expert en sécurité industrielle et 1 expert en sidérurgie).

3. Un centre de documentation technique, créé en 1962, actuellement en cours de réorganisation.

4. Un expert auprès de la Commission pour le financement de la petite et moyenne industrie du ministère du Fomento.

5. Un expert auprès de la Coopération vénézuélienne du Fomento pour l'étude de projets industriels.

A ces actions de coopération technique menées au Venezuela s'ajoute l'octroi de bourses pour le perfectionnement en France de techniciens et ingénieurs vénézuéliens. Le nombre des bourses attribuées à ce titre s'est élevé à 20 en 1966 et à 16 en 1967.

En ce qui concerne la coopération culturelle, et bien que ce sujet sorte de l'objet essentiel de la mission de la délégation de la commission, de nombreuses demandes sont présentées à l'Ambassade de France, tant par les universités que par les ministères techniques.

Dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes présentées, un ordre de priorité a été établi et il serait souhaitable qu'il puisse être répondu dans des délais raisonnables à la majeure partie de ces demandes fort importantes pour l'avenir des relations entre les deux pays.

Dans ce domaine de la diffusion du français au Venezuela, de grands progrès ont été observés au cours des dernières années, qui montrent que notre langue reprend petit à petit la place prééminente qu'elle avait connue jusqu'en 1920.

Il est également souhaitable que l'effort effectué par les services culturels de l'Ambassade soient soutenus dans toute la mesure du possible.

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

La délégation de la Commission des Finances souhaite, tout d'abord, mettre en relief le caractère exceptionnel du Venezuela parmi les pays d'Amérique latine sur le plan de la situation financière et économique.

En effet, depuis la chute de Perez Jimenez, le régime démocratique instauré au Venezuela, d'abord sous l'autorité du président Betancourt, puis de l'actuel président Leoni, a eu à faire face à de difficiles problèmes politiques, économiques et sociaux.

Les résultats obtenus sont très encourageants puisque, après avoir établi une situation intérieure stable, le Gouvernement a su faire progresser l'économie du pays, tout en maintenant des finances particulièrement saines.

Celles-ci caractérisent en effet, par un budget équilibré, de fortes réserves de devises, tandis que le niveau des prix connaît une grande stabilité.

Enfin, le taux de croissance moyen de l'économie vénézuélienne, au cours de ces dernières années, a été le seul en Amérique latine qui ait dépassé le rythme de 2,5 % prévu à Punta del Este en 1961, au moment de la signature de l'Alliance pour le Progrès.

Il ne faut pas cependant se dissimuler que certains problèmes essentiels doivent être résolus pour conférer à cette situation un caractère définitif. En effet, l'économie du Venezuela repose entièrement, à l'heure actuelle, sur le pétrole. Il suffirait donc d'une crise de surproduction mondiale pour que l'ensemble de cette économie soit atteint.

Ceci a d'ailleurs été illustré de manière limitée en 1966 où la production pétrolière ayant, pour différentes raisons que nous avons analysées ci-dessus, fléchi de 3 %, l'ensemble de l'économie n'a pu atteindre le taux d'expansion préalablement déterminé.

Il est remarquable, en outre, de souligner que cette monoproduction qui apporte la plus grande partie des ressources financières du Venezuela, crée peu d'emplois, alors que l'agriculture, dont le revenu total n'excède pas 7 % du revenu national, absorbe encore plus du tiers de la main-d'œuvre active.

Le problème du chômage est l'un des plus graves auquel le Gouvernement vénézuélien doit faire face et il ne pourra être résolu par la seule création d'industries nouvelles, mais aussi par l'institution d'un artisanat groupé susceptible d'employer une main-d'œuvre peu spécialisée.

Cette situation s'aggrave d'ailleurs chaque année, d'une part, en fonction du taux très important d'augmentation de la population et, d'autre part, sous l'effet de l'exode rural.

Il est certain que la réforme agraire a produit d'excellents résultats, mais elle a atteint au cours de 1967 un certain palier au point de vue du reclassement de la population agricole et, par ailleurs, elle n'a pas de conséquences sensibles sur le niveau de la production agricole.

Un dernier point qui peut agir de façon non négligeable sur la situation économique intérieure du Venezuela est son adhésion en 1966 à l'association latino-américaine de libre commerce (A. L. A. L. C.). Cette adhésion entraîne, en effet, pour le Venezuela, l'obligation de mettre en œuvre un programme de libération de ses échanges avec les autres pays membres, comportant, notamment, une réduction moyenne de 48 % des droits de douane pour les produits originaires de la zone et figurant dans la liste nationale de concessions du Venezuela.

Ce taux de 48 % est destiné à égaliser les concessions faites par les autres pays membres, à raison de 8 % par an, depuis l'entrée en vigueur du Traité de Montevideo, signé le 18 février 1961. L'effet de cette mesure sera, toutefois, moins sensible qu'il pourrait paraître, du fait que les achats vénézuéliens des autres pays membres de l'A. L. A. L. C. ne représentent que 2 % du total de ses importations.

Quoi qu'il en soit, cette adhésion inévitable ne peut manquer d'avoir quelques conséquences sur le marché vénézuélien.

Dans ce contexte général, quel est le sentiment de la délégation de la Commission des Finances sur les possibilités d'accroître les échanges entre la France et le Venezuela ?

S'il apparaît, en effet, normal que la position française dans le marché vénézuélien demeure faible comparée à celle des Etats-Unis, il est plus préoccupant de constater que son accroissement est très inférieur à celui que connaissent nos partenaires de la Communauté économique européenne.

Cette progression médiocre de notre participation au marché vénézuélien ne peut être attribuée à un climat défavorable à la présence française dans ce pays. Bien au contraire, nous avons pu constater au cours de nos conversations avec les membres du Gouvernement vénézuélien combien cette participation était espérée, si ce n'est réclamée.

Il faut donc rechercher d'autres causes aux résultats insuffisants de nos échanges, qui devraient cependant être favorisés par les très importants achats de pétrole que nous effectuons chaque année et qui provoquent à notre détriment un important déficit de notre commerce avec ce pays.

Il est apparu à votre délégation que deux opportunités nouvelles devaient permettre à la France d'accroître sa participation à l'expansion économique du Vénézuéla :

— La première réside dans la modification radicale des conditions d'exploitation du pétrole qui doit apporter aux compagnies françaises la possibilité de participer par la voie des contrats de service à l'exploitation de cette richesse vénézuélienne.

Si l'on considère que la part du pétrole dans nos importations en provenance du Vénézuéla représente près de 97 % du total, il est certain que nous disposons là d'un atout important pour participer, suivant les nouvelles formules décrites ci-dessus, à l'exploitation, dans l'intérêt commun des deux parties, des richesses pétrolières locales. Les négociations en cours pourront à notre sens aboutir prochainement : la visite que doit effectuer en France le Directeur de la C. V. P. devrait en effet apporter aux négociateurs français les ultimes précisions sur les conditions du contrat envisagé.

— La seconde possibilité de l'accroissement de cette participation française résulte du tournant que connaît, à l'heure actuelle, l'industrie vénézuélienne.

En effet, dans un premier stade de l'évolution de l'industrie vénézuélienne a été développé le secteur des biens de production et des biens de consommation, secteur qui, depuis deux ans, est devenu exportateur.

Dans ces conditions, le Ministère de la Production industrielle (Corporation vénézuélienne du Fomento - C. V. F.) dans le cadre de sa politique de promotion industrielle et du plan de dévelop-

pement adopté pour les années 1964 à 1969 oriente son soutien vers les secteurs de l'industrie lourde et des industries de base (sidérurgie, métallurgie, industries chimiques et pétrochimiques, industries mécaniques, etc.).

Cette politique se traduit, d'une part, par une prise de participation plus importante de l'Etat au moyen d'organismes autonomes dans les secteurs intéressés, d'autre part, par l'octroi de crédits et d'assistance technique ainsi que par une protection douanière accrue pour les industries existantes.

La conséquence, pour les pays qui souhaitent effectuer des investissements au Venezuela, est double :

- en premier lieu, les négociations doivent se dérouler le plus souvent au niveau de l'administration et non plus des industries privées ;
- en second lieu, compte tenu de l'obligation de la nécessité d'une participation matérielle vénézuélienne importante dans les produits finis, il est nécessaire de créer sur place des sociétés mixtes qui comportent cette participation vénézuélienne.

Ces nouvelles conditions nous paraissent favoriser un accroissement des investissements français au Venezuela, notamment dans les secteurs des industries de techniques de pointe ainsi que dans la production des biens d'équipement. La réputation de nos techniques dans ce pays est excellente et dans le cadre que nous venons d'indiquer, les propositions françaises ne manqueraient pas d'être fort bien accueillies des milieux officiels vénézuéliens.

L'exemple donné par la Compagnie de Pont-à-Mousson qui, depuis de nombreuses années exerce ses activités dans le pays, nous paraît à cet égard tout à fait probant. En association avec des participations vénézuéliennes, chaque année l'activité de cette compagnie se diversifie sans difficultés, et aboutit à la création d'un secteur industriel parfaitement intégré.

La délégation a eu également l'occasion de voir une nouvelle fois à l'œuvre au Venezuela les services techniques de la Société Schlumberger dont elle avait d'ailleurs visité les usines parisiennes avant son départ. Les contacts qu'elle a eus avec ses ingénieurs, pour la plupart français, lui ont permis de mesurer la qualité de l'organisation de cette entreprise dont les dimensions et les activités sont à l'échelle mondiale.

Elle se plait à rendre hommage à ces hommes remarquables qui apportent dans toutes les régions du monde la réputation des techniques françaises les plus avancées.

Il serait en tout cas souhaitable, selon votre délégation et, compte tenu du fait que l'administration vénézuélienne devient le plus souvent dans les différents secteurs le maître d'œuvre des nouveaux projets, que soient liés les projets concernant le pétrole ou le développement de l'industrie métallurgique.

Il semble vain, compte tenu de l'état actuel du marché vénézuélien des biens de consommation, d'escompter un développement considérable de l'exportation de produits français dans ce pays.

Cependant, l'accroissement de nos ventes demeure possible dans une certaine proportion et dans la mesure où serait renforcée une implantation commerciale, notoirement insuffisante. Mais c'est surtout dans le domaine des investissements industriels que la France peut voir sa position se développer dans ce pays en pleine expansion.

Nous en ferons la remarque pour les autres pays que la délégation a visités au cours de cette mission, mais il est certain que le Venezuela attend d'une diversification des apports extérieurs, un renforcement de sa politique d'indépendance nationale.

Dans ce pays également, les services d'expansion économique réalisent un important travail de prospection. Il est souhaitable que les industriels français profitent des ouvertures ainsi créées par les services officiels.

Nos différents interlocuteurs ont souligné combien ils apprécieraient une visite d'industriels français intéressés par les secteurs que nous venons de définir.

PANAMA

Programme du séjour de la délégation.

Mercredi 24 janvier 1968.

16 h 55 : Arrivée à Panama.

Dîner offert par Son Excellence l'Ambassadeur de France à Panama, avec les représentants de la colonie française.

Jeudi 25 janvier 1968.

Matin : Séance de travail avec Son Excellence l'Ambassadeur de France, le Conseiller économique pour l'Amérique centrale et les principaux collaborateurs de l'Ambassade.

Entretien avec Son Excellence M. Fernando ELETA, Ministre des Affaires étrangères.

Déjeuner offert par M. GIRARD, Directeur général du Banco Fiduciario.

Après-midi : Entretien avec Son Excellence M. Alfredo ALEMAN, Ministre des Finances.

Dîner officiel offert par Son Excellence l'Ambassadeur de France.

Vendredi 26 janvier 1968.

Matin : Visite du canal et des principales écluses.

Visite de la zone franche de Colon.

Après-midi : Réunion de travail avec les coopérants français à Panama.

Dîner offert par M. GIRARD, Directeur général du Banco Fiduciario.

Samedi 27 janvier 1968.

7 heures : Départ à destination de San Jose de Costa Rica.

Malgré la brièveté de son séjour à Panama, la délégation de la Commission des Finances a pu — grâce au remarquable exposé de l'Ambassadeur de France et aux contacts qu'il avait organisés, tant avec les personnalités panaméennes qu'avec la colonie française — se faire une idée très précise de l'activité de ce pays, des problèmes qui s'y posent et des possibilités pour la France d'accroître ses activités culturelles, commerciales et financières.

La parfaite connaissance de ce pays et des autres pays d'Amérique latine que possède le chef de la mission diplomatique française à Panama, a été pour votre délégation l'occasion d'évoquer les problèmes généraux de l'ensemble des pays de cette région du monde.

La délégation de la Commission des Finances tient à souligner une nouvelle fois dans son rapport l'intérêt exceptionnel qu'elle a pris à la visite de ce pays et à exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont permis de lui donner toute son efficacité.

I. — Généralités.

Le Panama a obtenu son indépendance le 3 novembre 1903, en grande partie grâce à l'existence du canal. Elle consacrait la scission d'avec la Colombie. Cette opération, réalisée sous la protection des bateaux américains, répondait néanmoins à un vœu des habitants de cette région, qui avaient tenté, à quatre reprises, de se soulever contre la Colombie au cours du XIX^e siècle.

La superficie du Panama est de 75.000 kilomètres carrés, non compris la zone du canal, 1.400 kilomètres carrés, concédée à perpétuité aux Etats-Unis. Un simple grillage sépare la République de Panama de la C. Z. (Canal Zone).

Le climat de ce pays est tropical, avec une moyenne d'humidité de 83 %. La population est de 1.350.000 habitants, composée de 40 % de noirs, de 50 % d'indiens et de métis et de 10 % de blancs.

La population urbaine représente 43,3 % et la population rurale 56,7 %. La densité est de 15 habitants au kilomètre carré.

La population active est estimée à 300.000 personnes, réparties comme suit :

— Agriculture	54,7 %
— Services	17 %
— Commerce	12 %
— Industrie	7 %

Le pourcentage de chômeurs est estimé à environ 3 %.

La capitale, Panama, compte 360.000 habitants. La seconde grande ville est Colon, sur la rive Pacifique, avec 64.000 habitants.

Les ports de Cristobal et de Balboa, situés dans la zone du canal et placés, de ce fait, sous la juridiction des Etats-Unis, sont néanmoins utilisés par l'Etat de Panama pour son commerce international.

Un point important à souligner est la composition de la marine marchande, qui compte plus de 2.100 navires, pour un tonnage supérieur à 8 millions de tonnes. La majeure partie de ces navires appartient à des compagnies étrangères, qui naviguent ainsi sous un pavillon de complaisance.

L'ÉCONOMIE PANAMÉENNE

La principale production est la banane : 15 millions de régimes, dont des deux tiers proviennent des plantations de la United Fruit Company.

- Riz : 3.500.000 quintaux ;
- Maïs : 1.900.000 quintaux ;
- Café : 95.000 quintaux ;
- Tabac : 17.000 quintaux, etc.

L'activité de la pêche est en pleine expansion depuis quelques années et atteint en 1966 une valeur de près de 25 millions de dollars U. S.

La forêt couvre 76 % du territoire. Elle est composée d'acajou et d'autres bois précieux. Son exploitation est entravée par l'insuffisance des voies de pénétration.

Le produit intérieur brut par principaux secteurs de l'économie s'établit comme suit en 1966 :

	(En millions de dollars U. S.)	(En pourcentage.)
— Agriculture	138	20,2
— Industrie	108,2	16
— Commerce	96,2	14,2
— Services publics et privés.....	92,5	13,7

Le revenu moyen brut par habitant s'élève à 528 dollars U. S.

La balance des paiements est en déficit régulier d'environ 25 millions de dollars chaque année.

Le montant total du budget, qui s'élève à environ 100 millions de dollars, est consacré pour plus de 25 % à l'éducation et pour 13 % au travail et à la santé.

La dette extérieure s'élevait en 1966 à 94 millions de dollars. Elle est composée :

- pour 1/3 par des emprunts auprès d'organismes internationaux ;
- pour 1/3 par des emprunts auprès d'organismes publics des Etats-Unis ;
- pour 1/3 par des crédits privés.

Un plan de développement économique et social, portant sur les années 1963-1970, a été élaboré par la Direction générale de planification et d'administration.

Les crédits globaux nécessaires à l'exécution de ce plan avaient été évalués à 437 millions de dollars.

LE CANAL DE PANAMA :

Depuis le traité de 1903, c'est le canal de Panama qui permet, par les revenus considérables qu'il procure à l'Etat de Panama, l'équilibre de sa balance des paiements.

Il procure chaque année près de 100 millions de dollars à cet Etat, soit directement par le montant de la location, soit indirectement, par les achats effectués à Panama même par la zone du canal.

Quinze mille bâtiments traversent chaque année le canal. Le péage, qui n'a pas été relevé depuis 1914, s'élève à un dollar par tonne et frappe identiquement toutes les marchandises qui transitent.

Un nombre important de bâtiments : grands pétroliers, porte-avions, ne peuvent passer par le canal en raison des dimensions des sas des écluses. Le canal, avec l'ensemble de ses ouvrages de retenue, est extrêmement vulnérable.

A de nombreuses reprises, la République panaméenne a tenté d'augmenter les profits qu'elle tire de cet état de choses. Elle a brandi en de nombreuses occasions la menace de l'internationalisation du canal, pour mieux inciter les Américains à augmenter le montant des redevances. Plusieurs révisions de l'accord initial ont été ainsi obtenues, notamment en 1936, en 1955 et en 1959.

En 1964, des troubles importants éclatèrent à Panama à propos d'incidents mineurs qui ont été l'expression de la majorité de l'opinion panaméenne de voir enfin poser la question de la « décolonisation » du canal.

De nouvelles émeutes éclatèrent en novembre 1965, et plus récemment, en juin 1966. Trois points essentiels restaient en litige : revision du traité de 1903, construction d'un canal à niveau, présence des bases militaires américaines.

Une négociation globale s'est alors ouverte entre le Gouvernement de Panama et les Etats-Unis, tant en ce qui concerne la modification du statut de la zone du canal actuel que le projet de creusement d'un nouveau canal à niveau.

Ces deux problèmes semblent résolus à l'heure actuelle. Un accord est en effet intervenu en ce qui concerne le statut de la zone, qui permet à Panama de recouvrer la propriété du sol de la C. Z., ainsi que l'administration de la police, des P. T. T. et des douanes dans cette zone.

Une autre négociation concernait la présence des bases militaires nord-américaines dans la zone. L'ensemble du traité sera vraisemblablement signé en 1969.

Les travaux prévus pour le futur canal dureront de douze à quatorze ans, le coût de l'entreprise étant évalué à 2,3 milliards de dollars avec des moyens classiques et à 600 millions de dollars avec des moyens nucléaires.

Le lieu de percement et le tracé ne sont pas encore définitivement arrêtés. Le début des travaux est envisagé pour 1972.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR :

Les importations, pour l'année 1966, s'élevaient à 214 millions de dollars et les exportations à 85 millions seulement. Le déséquilibre était compensé par les achats que la zone du canal effectue à Panama et par le tourisme.

Les Etats-Unis occupent la première place dans le commerce de Panama.

La zone libre de Colon connaît un très important trafic de marchandises. Elle permet aux firmes étrangères non seulement d'assurer une distribution rapide de leurs produits dans les pays des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, mais elle facilite également l'assemblage ou l'emballage de certains produits grâce à une main-d'œuvre bon marché.

II. — Les relations économiques franco-panaméennes.

Le commerce franco-panaméen s'est élevé, pour le premier semestre 1967, à 4.320.000 francs en ce qui concerne les importations de France et à 28.750.000 francs pour les exportations de France vers Panama.

Les ventes panaméennes en France représentent environ 2 % du total des exportations, tandis que les exportations de France fournissent environ 5,5 % des importations de ce pays. Les ventes de navires représentent à cet égard environ 70 % du total.

Traditionnellement, nos exportations se composent en outre, de parfums, de boissons alcoolisées, de véhicules automobiles et de produits pharmaceutiques.

La conclusion d'un contrat de fournitures d'une usine de filature et de tissage a donné lieu à une vente importante de matériel textile en 1966 (36 % de nos exportations en 1966).

La zone franche de Colon permet d'importer et de réexporter des marchandises en franchise et quelques maisons françaises en ont tiré parti pour l'acheminement rapide de produits manufacturés vers toute l'Amérique latine.

C'est la raison pour laquelle l'idée a été lancée de construire dans cette zone un centre d'exposition de produits français où chaque exportateur intéressé pourrait louer un emplacement. Ce projet est à l'étude au C. N. P. F. et au C. N. C. E.

En matière de grands travaux, la Compagnie générale d'entreprises électriques a conclu trois contrats d'une valeur totale approximative de 50 millions de francs :

- pour la construction d'un entrepôt frigorifique dans la zone libre de Colon ;
- d'un abattoir pour les éleveurs de la coopérative de la ville de David ;
- d'une usine textile à Colon.

Des difficultés se sont d'ailleurs élevées pour ces deux affaires. Les éleveurs prétextent notamment le non respect des stipulations des contrats et demandent un rééchelonnement des échéances. Une solution arbitrale pourrait intervenir prochainement.

Le montant des marchés pris en garantie par la Coface au Panama, au titre des moyens termes, s'élève au 30 septembre 1967 à 387 millions de francs et les promesses de garantie à 22 millions de francs.

L'importance de ces engagements s'explique ici encore par la garantie accordée pour la vente des navires.

En 1965, il a été proposé aux Panaméens « la garantie de l'Etat français en faveur d'exportations de biens d'équipement comportant des délais de règlement pouvant aller jusqu'à dix ans après livraison, pour des projets inscrits dans le plan de développement panaméen ».

Au début de l'année 1967, la question a été reprise dans la perspective d'un projet gouvernemental français mais les Panaméens, qui disposent de grandes facilités de crédit tant auprès des banques américaines que des organismes internationaux ne semblent pas avoir jugé ces ouvertures suffisamment attrayantes.

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

La vocation de point de transit de l'isthme de Panama n'est pas récente.

La délégation a eu, au cours de sa visite de la zone du canal, l'occasion de voir la route pavée créée au travers de la forêt vierge par les conquérants espagnols pour acheminer vers l'Atlantique les caravanes qui apportaient les richesses prises par les Espagnols dans les différents pays de la Côte pacifique de l'Amérique du Sud.

Le percement du canal a donc constitué une suite logique de cette vocation de communication entre les deux grands océans. Mais, depuis, s'est développée considérablement l'importance de Panama comme marché de capitaux et comme centre de distribution des produits commerciaux dans toute l'Amérique latine.

A noter également que l'aéroport de Tocumen est le septième aéroport mondial de par l'importance du fret.

Sur le plan bancaire et commercial, le volume d'affaires traité chaque année à Panama est de l'ordre de 700 millions de dollars par an, y compris la zone franche de Colon.

Quinze banques étrangères sont installées avec une quarantaine de succursales et une quinzaine de filiales dont certaines ont fixé leur siège social à Panama pour des raisons d'ordre fiscal.

Seule, la B. N. P. a une filiale à Panama : la Banco Fiduciario couvre les cinq pays d'Amérique centrale et contrôle les correspondants de la B. N. P. au Venezuela, en Equateur et au Pérou.

Plus de 15.000 sociétés étrangères sont présentes à Panama et il convient de noter que les exportations françaises à destination du Panama et de la zone franche de Colon ne sont pas loin d'égaliser à elles seules l'ensemble des exportations françaises vers les cinq pays d'Amérique centrale réunis.

La zone libre de Colon a été créée en 1948 sur 50 hectares. Elle sert de centre de redistribution vers l'Amérique latine des marchandises en provenance d'Amérique du nord, d'Europe occidentale et d'Extrême-Orient.

Sa situation au carrefour des routes maritimes Pacifique-Atlantique et au carrefour des lignes aériennes Etats-Unis - Amérique du Sud, lui confère sa valeur exceptionnelle.

La zone libre constitue une exposition permanente de produits pour tous les importateurs sud-américains qui peuvent, en outre, bénéficier de délais de livraison extrêmement courts grâce au transport aérien par lequel s'effectuent trois quarts des réexportations.

Ceci comporte également une diminution de leurs frais généraux car le temps d'immobilisation de leur capital est réduit.

Enfin, la zone libre permet de tirer parti dans les moindres délais des autorisations d'entrée accordées aux produits soumis dans les différents pays à des quotas d'importation, lorsque ces quotas ne sont pas atteints.

La zone libre de Colon comprend deux secteurs : un secteur commercial et un secteur industriel, groupant au total 150 firmes qui représentent environ 500 maisons de commerce de toutes les parties du monde.

Le chiffre d'affaires de la zone s'établit ainsi :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAL
	(En dollars U. S.)		
En 1966	120.118.000	172.695.000	292.813.000
En 1967 (estimation)			330.000.000

Compte tenu de ces différentes données, votre délégation déplore que les exportateurs français n'accordent pas plus d'importance au rôle que peut jouer Panama dans le commerce avec l'ensemble de l'Amérique latine.

Elle souhaite vivement que le projet de création d'un pavillon commercial français dans la zone libre soit activé autant qu'il est possible et aboutisse rapidement.

Pour une dépense extrêmement limitée, ce pavillon aurait pour but de montrer aux différents importateurs des pays d'Amérique latine la gamme des produits français groupés en un seul lieu. La publication d'un catalogue qui pourrait être remis aux 500.000 passagers aériens qui transitent chaque année par Panama compléterait cette espèce de publicité.

La délégation s'est étonnée également que la Compagnie Air France ne soit pas représentée à Panama alors que huit compagnies européennes y entretiennent une agence.

L'importance du trafic de voyageurs et de marchandises paraît justifier la permanence d'une représentation de notre Compagnie nationale, si ce n'est l'organisation future d'une escale par une liaison supplémentaire avec les lignes desservant actuellement le Venezuela ou le Chili.

Par ailleurs, il nous apparaît que des projets tant industriels que financiers et de coopération technique pourraient être exploités par des sociétés françaises, ainsi que l'aménagement de régions touristiques.

Enfin, la construction d'un nouveau canal devrait permettre à des sociétés européo-panaméennes de se constituer pour la fourniture de l'équipement ou de matériaux.

Des missions d'observation devraient, à notre sens, dès maintenant, examiner les conditions dans lesquelles cette coopération serait possible.

Sur le plan culturel, la France occupe dans l'Université de Panama une situation privilégiée. Des experts français ont été chargés de la réforme de l'enseignement secondaire. Par ailleurs, une licence pour la formation de professeurs de français a été récemment créée à l'Université et groupe déjà une centaine d'étudiants.

Grâce à nos coopérants, notre action est extrêmement variée : médecine, mécanique, biologie marine, géologie appliquée, physique, chimie, électricité et électronique font l'objet de participations françaises.

Les manifestations culturelles françaises rencontrent également un grand succès auprès du public.

En terminant, la délégation souhaite souligner le point auquel elle a été frappée de l'accueil qui lui a été réservé à Panama, où le souvenir de l'entreprise de Lesseps est resté extrêmement vivant. Tous les Panaméens savent que 22.000 de nos compatriotes sont tombés pour la réalisation inachevée de ce projet, grandiose pour l'époque.

Combien de Français connaissent, à l'heure actuelle, ce fait historique !

COSTA RICA

Programme du séjour de la délégation.

Samedi 27 janvier 1968.

7 h 30 : Arrivée à San José de Costa Rica.

Matin : Entretien avec le Président et les membres de l'Assemblée législative.

Visite de l'exploitation de café de M. R. TOURNON.

Après-midi : Départ pour Puntarenas.

Dimanche 28 janvier 1968.

Séjour à Puntarenas.

Lundi 29 janvier 1968.

Matin : Entretien avec les membres de la Chambre d'Industrie.

Déjeuner offert par M. NOUAILHAC, Conseiller commercial.

Après-midi : Audience de Son Excellence M. le Président de la République du Costa Rica, Jose Joaquin TREJOS FERNANDEZ, et de Son excellence M. LARA, Ministre des relations extérieures.

Visite à la Société Elf Petroleos de Costa Rica.
Réception offerte par Son Excellence l'Ambassadeur de France.

Mardi 30 janvier 1968.

Matin : Entretien avec M. Manuel JIMENEZ DE LA GUARDIA, Ministre de l'Industrie.

Entretien avec M. Jaime Solera BENNET, Président du Banco Central.

Entretien avec M. Alvaro Hernandez PIEDRA, Ministre des Finances.

Après-midi : Séance de travail avec les Députés de l'Assemblée législative, membres de la Commission des Affaires économiques.

Entretien avec les membres de la Chambre de Commerce du Costa Rica.

Dîner officiel offert par Son Excellence l'Ambassadeur de France.

Mercredi 31 janvier 1968.

6 h. 30 : Départ pour le El Salvador.

I. — Généralités.

Indépendant depuis 1821, le Costa Rica est l'un des plus petits pays d'Amérique latine. Sa superficie est de 48.500 kilomètres carrés et sa population est estimée à 1.800.000 habitants. La caractéristique essentielle de cette population est qu'elle est presque exclusivement d'origine européenne. Son taux de croissance est très élevé : 3,7 % par an.

Pays essentiellement agricole, de structures sociales bien équilibrées et de traditions démocratiques, ce pays se classe au sixième rang des pays d'Amérique latine pour le revenu par habitant et au deuxième rang derrière l'Argentine pour le pourcentage de la population sachant lire et écrire.

SITUATION POLITIQUE :

Cette situation est caractérisée par une tradition libérale et démocratique qui contraste avec celle de nombreux Etats latino-américains fréquemment secoués par des crises politiques ou des coups d'Etat.

Cette tradition, le Costa Rica la doit à la géographie : morcellement du pays ; à la sociologie : petites communautés isolées ; à l'histoire : éloignement de la mère-patrie espagnole et du vice-roi, installé au Guatemala ; à la culture, empreinte des philosophes du XVIII^e siècle, et particulièrement de Jean-Jacques Rousseau ; enfin à la psychologie de ses habitants : esprit d'indépendance.

Une tradition d'alternance des partis au pouvoir s'est établie depuis la Révolution de 1948. A cette époque, la régularité de l'élection à la Présidence de la République de Don Otilio Ulate avait été contestée par le clan du Docteur Calderon Guardia, au pouvoir depuis 1940.

M. Figueres prit le maquis pour faire respecter le verdict du suffrage universel et battit la petite armée régulière, bien que celle-ci fut appuyée par des groupes armés communistes. L'O. E. A., soutenu par les Etats-Unis, s'était interposé et avait fait admettre un compromis pour mettre fin aux combats. M. Figueres prit le pouvoir, une assemblée constituante se réunit, la Constitution fut modifiée.

Enfin M. Ulate, considéré comme élu régulièrement, pouvait accomplir son mandat, à l'issue duquel M. Figueres, chef et fondateur du nouveau parti libérationniste, était élu à son tour et faisait porter l'effort de son gouvernement sur le développement économique et culturel du pays.

De tendance socialiste, il a fait procéder à la nationalisation des banques et adopté à l'égard des Etats-Unis une attitude indépendante qui tranchait avec celle des autres gouvernements d'Amérique centrale.

M. Echandi, qui lui succéda, appartenait au parti conservateur. Son élection, en mai 1958, pour un mandat de quatre ans, fut bien accueillie aux Etats-Unis et les rapports entre les deux Etats n'ont cessé de s'améliorer depuis lors.

Le mandat de M. Echandi venu à expiration, les élections générales eurent lieu le 4 février 1962. Le Docteur Orlich, candidat du parti de Libération nationale (tendance libérale) battait son rival Guardia et son mandat s'achevait le 8 mai 1966.

Aux dernières élections du 6 janvier 1966, M. Jose Joaquin Trejos Fernandez, candidat du parti de l'Unification nationale, économiste et mathématicien, battait de 4.000 voix M. Oduber, candidat du parti de Libération nationale, parti majoritaire à l'Assemblée.

La faible marge de suffrages obtenus par M. Trejos Fernandez rend sa tâche assez difficile et le premier gouvernement qu'il a formé était essentiellement composé de techniciens, le parti de l'opposition disposant d'une voix de majorité à l'Assemblée législative.

LA POPULATION :

La population rurale représente 65 % de la population totale. La population active compte 400.000 habitants, dont 49 % dans l'agriculture, 11 % dans l'industrie et 10 % dans le commerce.

La ville principale est San Jose, la capitale, qui compte 167.300 habitants.

Les ports principaux sont, sur la Mer des Caraïbes, Puerto Limon, et sur le Pacifique, Puntarenas et Golfito, le port bananier.

Le revenu par habitant est évalué à 385 dollars environ par an.

L'indice du coût de la vie, sur la base 100 en 1952, est passé à 120,71 en 1962 et 128,38 en 1964.

L'ÉCONOMIE DU COSTA RICA :

La monnaie est le colon, dont la valeur est d'environ 15 cents américains, soit 0,73 franc.

L'économie agricole.

Le Costa Rica ne connaît pas les très grandes propriétés et la mentalité qui paralyse le développement de plusieurs de ses voisins.

L'accession à la propriété n'est pas une entreprise utopique pour la majorité des habitants de ce pays, et ils ont poussé le souci du mimétisme avec les Suisses — auxquels ils se comparent volontiers — en installant des coopératives fermières qui ont considérablement développé l'industrie laitière.

L'agriculture représente l'activité principale du pays et constitue 33 % de son revenu national et 83 % de ses exportations.

Les productions moyennes annuelles s'établissent ainsi :

- Café : 50.000 tonnes ;
- Cacao : 12.000 tonnes ;
- Canne à sucre : 1 million de tonnes ;
- Bananes : 470.000 tonnes ;
- Maïs : 60.000 tonnes ;
- Riz : 40.000 tonnes ;
- Coton : 2.000 tonnes.

La surface forestière couvre encore 10 % du pays mais les richesses existantes sont insuffisamment exploitées par manque de voies de pénétration et de matériel.

Les principales essences sont le cèdre, l'acajou, le laurier, le cristobal. 1.500.000 mètres cubes de bois sont néanmoins coupés chaque année.

L'économie industrielle.

Les activités sont très faibles dans le secteur des mines et des carrières. Les principales productions sont l'or, les pierres à chaux et le sel marin. Quelques gisements de latérite ont été reconnus et doivent être exploités par l'Aluminium Company of America.

L'industrie ne représente dans l'économie locale que 14 % du revenu national. Le nombre des établissements industriels est inférieur à 12.000, dont la moitié dans le secteur alimentaire et un millier dans le secteur textiles-habillement.

Les entreprises ont, en général, un caractère artisanal. Toutefois, depuis quelques années, des usines et ateliers plus importants commencent à se créer dans le cadre du Marché commun centre-américain :

- Usine d'engrais azotés en 1963 ;
- Cimenteries (capacité de 80.000 tonnes/an en 1964) ;
- Raffineries de pétrole à Puerto Limon en 1965 ;
- Fabrique de pneumatiques Firestone ;
- Réfrigérateurs, etc.

Une loi d'encouragement industriel du 3 septembre 1959 favorise l'implantation de nouvelles industries. De 1960 à 1964, 224 contrats ont été approuvés, représentant 333 millions de colons d'investissements et 42 millions dans les huit premiers mois de 1965.

Depuis 1963 a été créé à San José un bureau de planification qui a publié en 1965 un premier plan quadriennal 1965-1968.

Le Gouvernement du Costa Rica a bénéficié de l'aide de l'Alliance pour le progrès et de nombreux prêts, émanant d'organismes internationaux (près de 200 millions de dollars au total depuis 1956).

Les Etats-Unis sont le principal investisseur étranger. Leurs intérêts sont évalués à 63 millions de dollars, soit 14 millions dans les services publics, 5 millions dans le commerce, 44 millions dans l'agriculture, notamment dans la culture de la banane.

A cet égard, il convient de souligner que le Président FIGUERES avait contraint l'United Fruit Company à une revision très favorable pour le Costa Rica des accords passés avec les gouvernements précédents. Cette société verse maintenant près de 50 % de ses bénéfices à l'Etat.

Le commerce extérieur.

La balance commerciale, en 1966, s'établissait ainsi :

— Importations	178.600.000 dollars U. S.
— Exportations	138.600.000 dollars U. S.
— Déficit	40.000.000 dollars U. S.

Les principales exportations sont constituées par le café (dont une importante partie part vers l'Allemagne, les Etats-Unis et les Pays-Bas), les bananes, la viande, le bétail et le sucre.

Les importations sont surtout composées de produits alimentaires, d'articles manufacturés, de machines industrielles, de produits chimiques, etc.

Les principaux fournisseurs sont naturellement les Etats-Unis, avec près des deux tiers des importations, l'Allemagne, le Japon, la Grande-Bretagne, la France venant au septième rang.

II. — Les relations économiques franco-costa-ricaines.

Le commerce entre la France et le Costa Rica s'établit ainsi au cours de ces dernières années :

1. Balance commerciale.

ANNEES	IMPORTATIONS françaises.	EXPORTATIONS françaises.	SOLDE
(En milliers de francs.)			
1965	6.580	31.611	+ 25.031
1966	10.059	19.516	+ 9.457
1967 (9 premiers mois)....	7.739	9.095	+ 1.356

2. Principales importations françaises.

	1966	1967 (9 premiers mois.)
	(En milliers de francs.)	
Café	9.450	7.470
Coton	256	60
Viandes	212	146

3. Principales exportations françaises.

	1966	1967 (9 premiers mois.)
	(En milliers de francs.)	
Fonte, fer, acier	7.819	1.437
Chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	2.993	2.769
Machines et appareils électriques	2.000	1.239
Voitures automobiles, tracteurs et cycles	1.603	618
Produits de la minoterie	874	56
Laines, poils et crins	494	283
Bonneterie	478	474
Boissons	394	257
Verre et ouvrages	240	122
Caoutchouc et ouvrages	207	104
Peaux et cuirs	200	89
Instruments, appareils d'optique et médico-chirurgicaux	174	147

Pour les dix premiers mois de 1967, nos achats de café se sont élevés à 8,4 millions de francs et nos achats de coton à 0,06 million de francs.

Nos exportations ne sont guère actives et le seul investissement réalisé au Costa Rica l'a été par la Régie Renault, qui dispose, dans ce pays, d'une usine de montage.

Un important contrat signé entre l'E. R. A. P. et les représentants officiels costaricains a concédé à la société française des droits d'exploitation sur une vaste zone située dans le Nord-Est du pays.

Quelques firmes françaises ont effectué ou effectuent de grands travaux au Costa Rica :

— la Compagnie industrielle et agricole de vente à l'étranger (C. I. A. V. E.) et la société Procofrance ont financé et construit une raffinerie de pétrole à Puerto Limon, d'un montant de 57 millions de francs. Ces deux sociétés construisent actuellement un oléoduc destiné à relier la raffinerie à El Alto, d'un coût de 26 millions de francs ;

— la Compagnie générale de constructions téléphoniques a construit 18 centraux téléphoniques ;

— les Fonderies de Pont-à-Mousson fournissent d'importantes quantités de tuyaux d'adduction et de matériel annexe (13 millions de francs).

L'activité de nos entreprises au Costa Rica se traduit par des engagements relativement élevés sur ce pays. Au 30 septembre 1967, le total des promesses de garantie sur le Costa Rica s'élevait à 83,1 millions de francs, dont 56,7 millions de garantie en cours.

Enfin, l'emprunt or Costa Rica 5 % 1911, qui concerne un certain nombre de porteurs français, et dont le service était suspendu depuis 1939, a fait l'objet d'un accord entre les intéressés le 11 octobre 1965.

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

La délégation a été particulièrement frappée de l'immense capital culturel dont dispose notre pays au Costa Rica.

De très nombreux Costaricains ont effectué une partie de leurs études en France, mais évidemment, au cours de la dernière guerre, la jeunesse s'est orientée plutôt vers les Etats-Unis.

Toutefois, on constate, depuis quelques années, un net retour à la culture française. Les relations culturelles demeurent fort actives et, en 1966, on comptait dans l'enseignement secondaire 23.000 élèves de français, où il est obligatoire pendant trois ans, tandis que 150 étudiants se destinaient au professorat de français ou de philosophie.

L'Alliance française de San José, où sont détachés deux professeurs, compte près de 200 élèves et son influence est considérable.

Un établissement scolaire franco-costaricain, dont la responsabilité financière doit incomber au Costa Rica, va entrer en fonctionnement au cours du présent mois d'avril 1968.

La coopération technique, qui a fait l'objet d'un accord le 26 juin 1964, est restée jusqu'à présent assez limitée. Cependant, un contingent de 15 bourses est ouvert aux jeunes Costaricains désireux d'assurer leur formation en France.

Il est à noter également que de nombreuses relations se sont depuis longtemps instaurées entre médecins français et costaricains et que de nombreuses conférences sont effectuées chaque année par d'éminents spécialistes français à la Faculté de San José.

La situation économique du Costa Rica présente de nombreux aspects positifs, mais également une faiblesse chronique résultant, d'une part, d'un déséquilibre persistant des paiements extérieurs et, d'autre part, du déficit des finances publiques.

Le taux d'accroissement de la population est un des plus forts du continent américain (3,8 % par an). Le taux d'alphabétisation, comme nous l'avons signalé, est fort élevé puisqu'il s'élève à 84 %.

Ces derniers chiffres sont une garantie de l'expansion future de ce pays.

L'économie se développe d'ailleurs à un rythme très rapide. Les ventes de café et de bananes continuent à progresser.

La part des produits de l'élevage, du coton et du sucre a crû au cours des dernières années, témoignage d'une certaine diversification des productions agricoles.

Sous l'influence du Marché commun d'Amérique Centrale, l'industrie s'affirme de plus en plus comme le secteur le plus dynamique de l'économie costaricaine.

Son accroissement de 1962 à 1966 s'établit à 66 %.

Des progrès spectaculaires ont été obtenus dans l'industrie alimentaire, le textile, etc.

Ce rythme rapide de croissance est redevable à la fois à la politique d'encouragement du Gouvernement (loi de protection et de développement industriel), et surtout à l'ouverture des marchés des pays voisins.

Les principales difficultés de l'économie costaricaine résident dans le déficit de sa balance des paiements, en raison d'une augmen-

tation rapide des importations de biens d'équipement, de produits semi-ouvrés et de consommation, et, d'autre part, de la charge écrasante de l'amortissement des dettes extérieures.

Devant la détérioration de la situation des paiements extérieurs, les réserves de change ont subi une réduction telle que le Gouvernement a dû instituer un double taux de change. L'importation de produits de première nécessité s'effectue sur la base du taux officiel de un dollar pour 6,65 colons, les importateurs des autres produits devant se procurer les devises au marché libre, en principe un dollar = 7,80 colons.

A noter cependant que les cours officiels et libres n'ont jamais divergé gravement, ce qui prouve que la confiance dans la monnaie n'a pas été entamée.

En dépit d'une politique fiscale plus sévère, le déficit des finances publiques se traduit par un accroissement continu de la dette interne et externe.

Pour porter remède à cette situation, le Gouvernement a augmenté ses ressources en août 1967 par un impôt sur les ventes.

Les impôts indirects représentent plus de 70 % des rentrées budgétaires.

Un gros effort a été fait pour équilibrer le budget de 1968.

Il est apparu à votre délégation que le Gouvernement costaricain semblait déterminé à enrayer les tensions inflationnistes par une politique d'austérité que la majorité d'opposition à l'Assemblée législative rend quelquefois difficile à appliquer.

En tout état de cause, le Gouvernement est décidé à ne pas réduire son effort financier en faveur des investissements. Ceux-ci sont d'ailleurs ordonnés au sein d'un plan de développement de quatre ans qui est révisé chaque année, compte tenu de considérations budgétaires.

Les conditions des investissements étrangers au Costa Rica se rapprochent de celles faites dans les différents pays du Centre-Amérique. Lorsqu'ils entrent dans le cadre du plan de développement, ils bénéficient d'exonérations fiscales très importantes. La liste des industries susceptibles de bénéficier de ce régime est publiée chaque année et les demandes soumises à une commission spéciale, qui décide de l'admission à ce statut particulier des projets proposés.

Sur le plan des échanges entre la France et le Costa Rica, la délégation a constaté qu'ils présentent chaque année un solde favo-

rable à notre pays. Cette situation est imputable à la faiblesse de nos achats de produits tropicaux. Nous traiterons de ce problème, qui se retrouve dans la plupart des pays visités par la délégation, dans nos observations générales sur le commerce avec les pays membres de l'O. D. E. C. A.

Compte tenu de la position privilégiée que la culture française occupe au Costa Rica, il paraît vivement souhaitable à votre délégation que soit développée l'aide apportée par notre pays dans le domaine de la coopération culturelle et technique.

Un effort semble possible pour renforcer les effectifs mis à la disposition du Gouvernement du Costa Rica. Nous avons eu la grande satisfaction d'entendre, tant de la part de Son Excellence le Président de la République que des membres du Gouvernement du Costa Rica, combien étaient appréciés dans ce pays les services éminents rendus par les professeurs et techniciens français qui y exercent leur activité.

L'ensemble de ces problèmes a été évoqué par votre délégation dans une atmosphère particulièrement amicale, tant avec les représentants du Gouvernement qu'au cours d'une importante et intéressante séance de travail tenue avec les membres de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée législative.

La délégation de la commission des Finances espère que de ces contacts directs résultera un nouveau développement des liens traditionnels entre la France et le Costa Rica.

EL SALVADOR

Programme du séjour de la délégation.

Mercredi 31 janvier 1968.

Matin : Arrivée à San Salvador.

Entretien avec le Ministre par intérim des Relations extérieures.

Réception de la délégation par le Bureau de l'Assemblée législative du El Salvador.

Entretien avec le Docteur Hunberto Guillermo Cuestas, Ministre des Finances.

Après-midi : Séance de travail à la Banque centrale de réserve (Président : M. Alfonso Moises Beatriz).

Séance de travail au Ministère de l'Economie, sous la présidence du Ministre Rafael Glower Valdiviezo.

Réception à l'Ambassade de la colonie française du El Salvador.

Dîner officiel offert par le Bureau de l'Assemblée législative du El Salvador.

Jeudi 1^{er} février 1968.

Matin : Déjeuner officiel offert par Son Excellence l'Ambassadeur de France en l'honneur de la délégation et avec la participation de nombreuses personnalités salvadoriennes.

Après-midi : Séance de travail à la Chambre de commerce du El Salvador.

Séance de travail à l'Association salvadorienne des industriels.

Vendredi 2 février 1968.

7 h. 30 : Départ à destination du Guatemala.

En dépit de la brièveté de son séjour au El Salvador, la délégation de la Commission des Finances a pu avoir, grâce au programme parfaitement organisé par son Excellence l'Ambassadeur de France, des contacts extrêmement profitables tant avec les membres du Gouvernement salvadorien qu'avec les représentants du commerce et de l'industrie de ce pays, et enfin les hommes d'affaires français extrêmement dynamiques installés dans ce pays depuis souvent plusieurs générations.

Il résulte de ces nombreux contacts que l'amitié entre les deux nations est particulièrement vivante.

Cheville ouvrière du Marché commun centre-américain, le El Salvador fait preuve d'un esprit extrêmement dynamique, tant dans la conception de son développement économique propre que dans les perspectives ouvertes par l'abaissement des barrières douanières entre les différents pays de l'O. D. E. C. A.

La délégation a été, tant de la part des Français installés dans ce pays que de la part des représentants du Gouvernement du El Salvador, l'objet de nombreuses questions sur les possibilités d'un accroissement de la coopération technique, culturelle et économique entre les deux pays.

Les observations de votre délégation prennent place dans le contexte des données générales du Marché commun centre-américain, que nous analysons par ailleurs.

I. — Généralités.

Avec 21.393 kilomètres carrés de superficie, dont 247 kilomètres carrés de lacs intérieurs, la République du El Salvador est le plus petit Etat d'Amérique centrale, mais près de 3 millions d'habitants lui valent également la plus forte densité de l'isthme et l'une des plus fortes de toute l'Amérique latine.

La capitale est San Salvador, située dans la vallée des Hamacas, au pied du volcan de San Salvador. La population de la capitale s'élève à environ 250.000 habitants. Ces dernières années, cette ville s'est développée à un rythme extrêmement rapide.

Sur la population totale, on ne compte qu'une centaine de milliers d'indigènes. Cette population indienne est constituée à 80 % de Pipiles, venus vers le VIII^e siècle de notre ère du Mexique central et actuellement établis sur la côte Pacifique, dans le dépar-

tement de Sonsonate. Il existe en outre certains groupes Mayas, tels que les Kichés et les Kakchikels.

Une importante partie de la population est encore analphabète et plus de 60 % de la population active travaillent dans l'agriculture. Le rythme de l'accroissement démographique est de 2,8 % par an et 57 % de la population ont moins de dix-neuf ans.

SITUATION POLITIQUE :

Ayant acquis son indépendance dès 1821, le El Salvador est une République. Il a toujours fait preuve d'un dynamisme certain, notamment dans le domaine de la fédération des différentes Républiques centre-américaines.

Son histoire a été marquée par un certain nombre de coups d'Etat. Martinez, de 1931 à 1944, marqua fortement l'évolution de ce pays.

La Constitution est l'une des plus libérales de l'Amérique centrale. Le président colonel Julio Adalberto Rivera, qui a pris le pouvoir en 1963, a réalisé quelques réformes de type démocratique. Cette tendance est nécessaire dans un pays qui ressent certainement de manière importante l'influence du castrisme.

L'Université du El Salvador est extrêmement dynamique et les étudiants se considèrent comme les porte-paroles de l'opinion publique.

L'ÉCONOMIE DU EL SALVADOR :

Avec l'Uruguay, le El Salvador est le seul pays d'Amérique latine dont toute la surface cultivable soit utilisée. Les principales productions sont le café, le coton, le riz, le maïs, le cacao, le sucre et les bois précieux.

Pour la plus grande part, ces productions sont exploitées par des Salvadoriens.

A l'époque coloniale, le principal produit de ce pays était le baume, résine d'un arbre analogue à l'eucalyptus. Les Espagnols, pour cacher le lieu d'origine de cet arbre, appelèrent ce baume « baume du Pérou », et c'est par conséquent sous un faux nom que ce produit est entré dans la pharmacopée mondiale.

Le rythme de la vie dans la campagne de ce pays est essentiellement marqué par le café. La « recolection », ou récolte, a lieu de novembre à janvier et provoque une vive activité dans les campagnes.

En 1966, la production du café représentait encore le tiers de toute la production agricole (avec 40.000 quintaux environ). De 1960 à 1964, grâce à une amélioration des techniques, le volume de cette production a augmenté de 6 %.

Le second produit agricole important est le coton. Sa qualité le fait apprécier à l'égal de celui d'Égypte. De 1961 à 1963, la récolte de coton a doublé et les cultures du café et du coton réunies occupent aujourd'hui environ le quart de la surface cultivée de la République.

Le produit national brut est passé de 1.446 millions de colons (1 colon = 0,40 dollar U.S.) en 1961 à 2.135 millions de colons en 1966, ce qui correspond à un taux moyen de croissance annuel de 8,1 %, qui dépasse sensiblement le taux de croissance des autres pays de l'Amérique latine.

Le revenu moyen par tête d'habitant est évalué à 314 dollars (contre 235 en 1960), mais il faut insister tout particulièrement sur l'aspect « moyen » de ce chiffre.

Le El Salvador possède des voies de communications modernes et un potentiel électrique assez considérable, grâce au plus grand barrage hydro-électrique d'Amérique centrale, construit sur le Rio Lempa.

L'industrie est en accroissement constant : production d'huiles végétales, manufactures d'allumettes et de cigarettes, raffineries de pétrole, et une tréfilerie, font partie du projet dit d'industrialisation qui est à la base de l'intégration centre-américaine.

Les principales productions industrielles s'établissent ainsi en 1966 :

	En millions de francs.
— Produits alimentaires	208,4
— Industrie textile	129,6
— Boissons et tabacs	118,6
— Matériel électrique	30,2
— Transformation des métaux	29,7
— Engrais	27,3
— Savons et similaires	23,3
— Insecticides	22,9
— Ciment	21,9
— Produits pharmaceutiques et produits de beauté	16,2

La majorité des matières premières utilisées est importée.

Des projets concernent la modernisation des ports et l'aménagement de grands réservoirs artificiels à des fins d'irrigation.

Les investissements publics, qui s'élevaient annuellement à environ 40 millions de colons avant 1962, ont atteint une moyenne annuelle d'environ 100 millions de colons au cours des trois dernières années.

Les recettes courantes du Gouvernement central sont passées de 161 millions de colons en 1961 à 223 millions en 1966, tandis que l'ensemble de la dette publique représentait pour cette dernière année moins de 9 % du produit national brut.

Les possibilités de développement sont très favorables car le El Salvador dispose d'une main-d'œuvre abondante, de richesses naturelles, de traditions de travail qui lui donnent des chances que ne possèdent pas tous ses voisins, mais son considérable accroissement démographique lui impose une véritable course de vitesse pour gagner la bataille contre la misère.

Une évaluation des richesses minières a été entreprise. Il s'agit de prospecter un territoire de 6.500 kilomètres carrés dans le Nord du département de Santa Ana et dans d'autres régions. On espère pouvoir exploiter l'or, l'argent, le plomb, le zinc, et des indices de cuivre ont été découverts.

La firme allemande Bayer vient d'inaugurer une usine et deux nouvelles centrales thermiques.

La construction a été très importante au cours de ces deux dernières années, grâce notamment à des crédits ouverts par la Banque américaine d'intégration économique. De nombreuses écoles ont également été bâties et l'équipement sanitaire et hospitalier s'est amélioré.

De nombreux crédits ont été consentis aux Salvadoriens, notamment en 1965 : un crédit de 2,5 millions de dollars par l'Export-Import Bank, un prêt de 1,2 million de dollars par les Etats-Unis pour le programme d'extension du réseau routier dans des zones agricoles, différents prêts de la Bird, etc.

L'avant-dernier bulletin de la First National City Bank de New York a placé le Salvador au premier rang des nations pour la solidité de sa monnaie. Celle-ci est le colon. Il y a 100 centavos dans un colon, qui est égal à environ 40 cents américains, soit environ 2 francs français.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR :

Les exportations se composent essentiellement de café et de coton. Elles s'effectuent principalement vers l'Allemagne, 70 % de la production de café, et les Etats-Unis d'Amérique, tandis que le coton est totalement acheminé vers le Japon.

La plus grande partie des importations provient des Etats-Unis d'Amérique, de l'Allemagne et du Japon également.

Mais les usines salvadoriennes exportent également un grand nombre d'articles manufacturés vers ses partenaires du marché commun de l'Amérique centrale, ce qui a réduit la position primordiale des expéditions de café dans le commerce extérieur.

Le El Salvador, par ses activités agricoles et manufacturières, suscite d'ailleurs de plus en plus l'intérêt des Mexicains et des Japonais. Un accord de coopération technique a en outre été signé avec le Japon.

Compte tenu du développement du secteur industriel, le courant des importations nécessaires aux besoins de l'industrie naissante entraîne depuis quelques années une augmentation du déficit de la balance commerciale.

Celle-ci se présente ainsi pour les trois années 1964, 1965 et 1966 :

ANNEES	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	SOLDE
	(En millions de colons.)		
1964	445,2	477,8	— 32,6
1965	471,8	501,4	— 29,6
1966	481,2	549,6	— 68,4

L'examen de la balance des paiements fait par contre ressortir un excédent régulier annuel d'environ 10 millions de dollars américains permettant une augmentation régulière de réserves de change.

L'aide extérieure reçue par le El Salvador permet, en effet, de compenser le déficit des échanges courants. Depuis 1961, les Etats-Unis ont consenti à ce pays, dans le cadre du « Programme de l'Alliance pour le Progrès », 57 millions de dollars de prêts. Le El Salvador a également bénéficié de prêts accordés par divers organismes internationaux (B. I. R. D., B. I. D., A. I. D., Corporation financière internationale, etc.), soit 48 millions de dollars. Sur un total de 105 millions de dollars mis à sa disposition, le El Salvador n'a utilisé que 50 millions de dollars en cinq ans, dont 20 millions en 1965.

II. — Les relations économiques entre la France et le El Salvador.

Pour les neuf premiers mois de 1967, le montant des exportations françaises à destination du El Salvador s'est élevé à 8.698.000 francs, elles sont composées pour une grande part de matières premières (fonte, fer, acier), de voitures automobiles (1.296.000 francs), de matières plastiques (842.000 francs), de produits pharmaceutiques et de produits de luxe.

Pendant la même période, les importations se sont élevées à 478.000 francs, à concurrence de 135.000 francs de café, de 238.000 francs de matières végétales, d'un peu de coton (pour 104.000 francs). Le tableau des échanges commerciaux entre la France et le El Salvador, au cours des trois dernières années, s'établit ainsi :

	IMPORTATIONS françaises.	EXPORTATIONS françaises.	SOLDE
1965	4,8	12,8	+ 8
1966	3,065	12,7	+ 9,6
1967 (10 premiers mois)....	0,528	9,7	+ 9,2

C'est à San Salvador que la Compagnie Optorg a installé sa filiale centre-américaine pour la vente de fournitures industrielles de matériel et d'usines, clefs en main, dans les cinq pays membres du Marché commun centre-américain.

Le Comité permanent des foires et manifestations économiques à l'étranger a, en outre, favorisé l'aménagement des vitrines et magasins de San Salvador au cours de la semaine commerciale française qui s'est tenue du 13 au 19 novembre 1967.

Nos échanges avec le El Salvador sont des plus modestes et présentent, en général, un très large déséquilibre en notre faveur.

A titre de comparaison, l'Allemagne lui achète en moyenne plus de 100 fois plus que la France et lui vend 7 fois plus. Cette différence de situation s'explique par les achats importants de cafés effectués par l'Allemagne.

Le total des garanties en cours sur ce pays s'élève seulement à 2,2 millions de francs, somme qui représente les créances à naître sur une affaire de fournitures par la Société Sigma d'un groupe électrogène et d'une turbine à gaz destinés à la Centrale thermique d'Acajulta.

Il n'y a pas d'investissements français en El Salvador et nous n'avons pas de contentieux financier avec ce pays.

Sur le plan technique, l'aide de la France au El Salvador est assez limitée : en 1967, deux missions d'experts à court terme ont été effectuées et quatre bourses accordées.

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

La délégation a été particulièrement frappée de constater la part prise par le El Salvador dans la réalisation de l'Union économique des pays de l'Amérique Centrale.

La foi de ses dirigeants dans la réussite de cette entreprise ne s'est jamais démentie. Il faut bien reconnaître que, malgré les difficultés rencontrées, ce pays a souvent entraîné par son exemple ses partenaires au sein de l'O. D. E. C. A.

Dans cette perspective, le El Salvador s'est lancé dans un important mouvement d'industrialisation qui, depuis 1962, a donné des résultats extrêmement spectaculaires, notamment dans les secteurs alimentaires et mécaniques.

Cette évolution est d'ailleurs indispensable à ce pays pour relever le niveau de vie de la plus grande partie de la population qui continue, surtout dans les milieux agricoles, à connaître des conditions de vie difficiles.

La colonie française du El Salvador qu'il nous a été donné de rencontrer fait preuve d'un esprit extrêmement dynamique et occupe dans le développement du pays une place importante.

Par contre, la part des investissements français est extrêmement limitée.

Tous les deux ans, la Foire internationale de San Salvador constitue une manifestation qui a une grande résonance dans toute l'Amérique Centrale.

En 1966, plus d'un million de personnes ont visité la foire et le chiffre d'affaires réalisé par les exposants, autres que centre-

américains, a dépassé un million cinq cent mille dollars. Il serait souhaitable que la France participe à cette foire, d'autant que la signature du protocole avec la Banque centre-américaine d'intégration économique donne aux industriels des pays centre-américains une possibilité nouvelle de se porter acquéreurs de matériels français.

Il est à noter, toutefois, qu'une semaine commerciale française s'est tenue du 13 au 19 novembre 1967 et qu'elle a contribué, comme celle de l'année précédente, à mieux faire connaître et apprécier les produits de notre industrie.

Nous reviendrons dans les observations générales sur nos rapports avec les pays de l'O. D. E. C. A. sur les conditions dans lesquelles, à l'avis de votre délégation, les investissements français peuvent être développés dans ce pays.

GUATEMALA

(Du 2 février 1968 au 7 février 1968.)

Programme du séjour de la délégation.

Vendredi 2 février.

Matin : Arrivée de la délégation à Guatemala City.

Séance de travail avec Son Excellence l'Ambassadeur de France, le Conseiller commercial et les chefs de service de l'Ambassade.

Après-midi : Séance de travail à l'I. C. A. I. T. I. (Institut Central Américain d'Investigations et de Technologie Industrielle).

Séance de travail à la S. I. E. C. A. (Secrétariat pour l'intégration des Etats Centre-Amérique).

Samedi 3 et dimanche 4 février.

Visite de la région d'Antigua et de Chichicastenango.

Lundi 5 février.

Matin : Entretiens avec Son Excellence Clémenté Marroquin ROJAS, Vice-Président de la République.

Visite au Congrès de la République.

Après-midi : Entretiens avec M. Emile Arenalès CATALAN, Ministre des Relations extérieures.

Entretiens avec Son Excellence Julius César MENDÈS MONTENEGRO, Président de la République.

Table ronde avec la participation du Ministre des Relations extérieures, du Ministre des Finances, Son Excellence M. Alberto Fuentès MOHR, du Ministre de l'Economie, M. Roberto Barillas IZAGUIRRE, du Ministre de l'Education Nationale, M. Carlo Martinez DURAN, du Vice-Président de la Banque du Guatemala, M. Julio Bonilla GONZALEZ et du Directeur du Commerce extérieur au Ministère de l'Economie, le docteur CONTRERAS.

Séance de travail à la Chambre des Industries.

Réception à l'Alliance française.

Mardi 6 février.

Matin : Entretien avec le Maire de Guatemala City
M. Ponce MONROY.

Entretien avec le Directeur des Mines.

Séance de travail à la Chambre de commerce.

Après-midi : Réception officielle donnée en l'honneur de la délégation par Son Excellence l'Ambassadeur de France au Guatemala.

Mercredi 7 février.

8 heures : Départ de Guatemala City.

Au cours de son séjour au Guatemala, la délégation a eu de très nombreux contacts avec les autorités gouvernementales et parlementaires, ainsi qu'avec les hauts fonctionnaires des administrations économiques et financières.

Grâce aux remarquables exposés de M. l'Ambassadeur de France et du Chef des Services d'expansion économique, la délégation a pu prendre rapidement conscience des problèmes qui se posent à ce pays pour réaliser une expansion rendue d'autant plus nécessaire en raison d'une pression démographique élevée et du niveau de vie de la majorité de la population.

La délégation a reçu au Guatemala un accueil extrêmement amical et a pu, au cours de ses nombreux entretiens, constater combien une participation plus accentuée de la France à son développement serait appréciée de nos interlocuteurs guatémaltèques.

Nous devons souligner également que S. E. le Président de la République du Guatemala et S. E. le Vice-Président de la République ont tenu à recevoir personnellement la délégation et lui consacrer des audiences particulièrement longues, manifestations appréciées de l'intérêt porté à la visite des représentants du Sénat français.

Par ailleurs, Son Excellence le Ministre des Relations extérieures avait bien voulu organiser avec les Ministre des Finances, des Affaires économiques, de l'Education nationale et du Vice-Président de la Banque du Guatemala, une table ronde au cours de laquelle toutes les questions pendantes entre les deux pays ont pu être

évoquées et approfondies au cours d'une séance de travail de plusieurs heures. Ce fait exceptionnel, qui a grandement facilité l'information de la délégation et qui lui a apporté l'ensemble de renseignements qu'elle souhaitait obtenir, mérite également une mention de gratitude toute spéciale.

Enfin, le Guatemala étant le siège, d'une part, du Secrétariat général pour l'intégration des Etats Centre-Américains (S. I. E. C. A.) et, d'autre part, de l'Institut Centre-Américain d'investigations et de technologie industrielle (I. C. A. I. T. I.), la délégation a pu, au cours des entretiens qu'elle a eus avec leurs dirigeants, traiter de l'ensemble des problèmes intéressant tant l'avenir politique que l'avenir économique des pays Centre-Américains.

Les observations qui en résultent figurent dans le présent rapport, dans le chapitre réservé aux problèmes généraux de l'Amérique centrale.

*
* *

I. — Généralités.

Siège de la Capitainerie générale qui a gouverné l'Amérique centrale jusqu'en 1821, le Guatemala a donné sa capitale à l'éphémère République du Centre-Amérique avant de se proclamer autonome et souverain en avril 1839.

Par sa population, il est le plus important des Etats de l'isthme américain.

Sa superficie est de 109.000 kilomètres carrés, mais les régions montagneuses occupent les deux tiers du pays (point culminant : 4.200 mètres) ; les plaines sont situées au nord et le long des côtes.

La population est d'environ 4.800.000 habitants se décomposant comme suit sur le plan ethnique :

- Indiens : 60 % ;
- Métis : 35 % ;
- Blancs : 5 %.

C'est donc le pays d'Amérique latine où la proportion de population indigène est de loin la plus importante.

La densité de la population atteint 43 habitants au kilomètre carré. Elle se répartit à raison de 30 % dans les villes et 70 % dans les campagnes.

La population active (1.400.000) se décompose ainsi qu'il suit entre les différents secteurs de l'économie :

- Agriculture : 73 % ;
- Industrie : 12,7 % ;
- Commerce : 3,1 %.

SITUATION POLITIQUE :

Les élections du 6 mars 1966 avaient pour but de désigner un président, un vice-président de la République, 55 députés et 324 conseils municipaux.

Ces élections devaient mettre fin au régime de fait qui régnait au Guatemala depuis le 31 mars 1963. En effet, lassée par l'inefficacité de dirigeants coupables, à son avis, de trop de tolérance à l'égard des agitateurs extrémistes, l'armée renversa le Gouvernement du Général Fuentes. La Constitution fut suspendue, le Congrès dissous. Le Colonel Azurdia, Ministre de la Défense nationale, fut promu Chef du Gouvernement et exerça en vertu d'une charte du 10 avril 1963 les pouvoirs législatifs et exécutifs. Toutefois, son intention était de s'en dessaisir lorsqu'il aurait rétabli un climat de véritable démocratie.

A cet effet, une Assemblée Constituante, élue le 24 mai 1964, poursuivit ses travaux jusqu'en 1965 et décida que la Charte resterait en vigueur jusqu'à la promulgation de la nouvelle Constitution, en mai 1966.

Le Colonel Peralta Azurdia fit de la lutte contre le communisme l'objectif principal de son Gouvernement.

La campagne électorale de 1966 fut marquée par une propagande intense du parti révolutionnaire dans les régions rurales.

Le 10 mai 1966, M. Mendes Montenegro, candidat du parti révolutionnaire, fut désigné comme Président de la République par la nouvelle assemblée législative.

L'ECONOMIE DU GUATEMALA :

Le produit brut du Guatemala s'est élevé en 1966 à environ 1,4 milliard de quetzales, dont 47,1 % pour les secteurs productifs (1 quetzal = 1 \$ U. S.), 37,2 % pour le commerce et 19,4 % pour le secteur tertiaire.

Le revenu national brut par habitant est estimé à 284 dollars U. S.

La production agricole constitue une part très importante de l'économie guatémaltèque, puisqu'elle représente 30 % de son produit national brut.

Les exploitations sont de petites dimensions sur le Plateau central, alors que dans les plaines côtières du Pacifique sont exploitées de grandes propriétés mises en valeur tout récemment et dans lesquelles les procédés les plus modernes sont mis en œuvre.

La production agricole s'établit ainsi :

- café : 2.700 millions de quintaux de 46 kg ;
- coton : 67.500 tonnes ;
- maïs : 576.000 tonnes ;
- canne à sucre : 135.000 tonnes ;
- bananes : 5,5 millions de régimes, etc.

Le produit de la pêche consiste surtout en crevettes (mille tonnes), qui sont, dans leur plus grande partie, exportées vers les Etats-Unis.

Les forêts recouvrent 62 % du pays et comportent un grand nombre d'essences précieuses.

L'absence de voies de pénétration limite là aussi l'exploitation de ces forêts.

Les ressources minières sont très peu importantes et celles qui existent peu exploitables en raison du relief du pays. Elles servent surtout pour les besoins locaux. Cependant, un très important gisement de nickel doit être prochainement mis en exploitation.

La plupart des matières premières doivent donc être importées.

Les principales industries se trouvent dans les secteurs de l'alimentation et des textiles, mais quelques industries chimiques (essence de citronnelle, savon), une raffinerie de pétrole, une usine de pneumatiques se sont récemment implantées.

Les activités industrielles progressent de 10 % en moyenne chaque année.

L'industrialisation du pays a été encouragée par une loi sur le développement, par une aide financière importante venant de l'extérieur, ainsi que par des investissements étrangers, enfin par la création du Marché commun centre-américain et ses règles en matière d'usines intégrées.

En mars 1967, la Banque mondiale a consenti un prêt de 15 millions de dollars pour soutenir le projet de l'usine hydro-électrique de Jurun Marinala, qui augmentera de 80.000 kW la puissance actuelle de 115.000 kW.

Enfin, le Guatemala bénéficie d'un droit de tirage sur le Fonds monétaire international de 13,4 millions de dollars, expirant fin mars 1968.

La conjoncture économique est actuellement favorable. Le produit national brut augmente régulièrement et la stabilisation politique devrait permettre un essor régulier de l'industrie de ce pays.

LE BUDGET DE 1968 :

Le budget du Guatemala pour l'exercice 1968 a été promulgué le 13 décembre 1967. Il se monte à environ 200 millions de quetzals, soit une augmentation de 3,8 % par rapport à celui de 1967, la majoration du revenu national, au cours de la même année, étant évaluée à 4 % environ.

Ce budget apparaît à la fois comme un budget de consolidation et de remise en ordre. En effet, le projet de budget de 1967 prévoyait une réforme fiscale, qui fut repoussée par le Parlement.

Toutefois, certains nouveaux impôts sur la consommation furent votés et les recettes augmentèrent de près de 13 % au cours de l'année 1967. Le budget de 1968 ne prévoit pas de nouvelles charges fiscales, mais simplement un aménagement des taxes votées en 1967, dont certaines étaient apparues mal étudiées. Il est ainsi créé un impôt de 5 % sur la vente des marchandises et des services et un impôt de 20 % sur les produits de luxe.

Du côté des dépenses, il convient de noter un accroissement substantiel des crédits destinés à l'instruction publique.

En ce qui concerne le budget des investissements, des sommes importantes sont attribuées au Ministère des Communications et des Travaux publics et au Ministère des Finances qui, au titre des « Transferencias », reversent aux autres administrations les sommes nécessaires aux investissements approuvés par le Gouvernement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR :

Les Etats-Unis sont les premiers fournisseurs et les premiers clients du Guatemala (près de 50 % de chaque). L'Allemagne se place en seconde position.

La balance commerciale globale s'établit ainsi en 1966 :

- Importations : 207 millions de dollars ;
- Exportations : 231,60 millions de dollars.

soit une balance favorable de 24,6 millions de dollars.

Parmi les produits les plus importants figurant dans les exportations, signalons le café, qui représente 47 % du total des exportations guatémaltèques, le coton (21 %) (qui est exporté à peu près exclusivement vers le Japon), la citronnelle, les textiles, le chiclé, les agrumes, etc.

Les importations comportent évidemment une grande part de machines, produits chimiques, produits pharmaceutiques, automobiles et machines agricoles : 33 % sont constitués par les biens de consommation, 33 % également de matières premières et de produits semi-finis, 21 % de biens d'équipement.

II. — Les relations économiques entre la France et le Guatemala.

Le commerce franco-guatémaltèque s'établit ainsi pour les six dernières années :

Balance commerciale.

ANNEES	IMPORTATIONS françaises.	EXPORTATIONS françaises.	SOLDE
1962	2.897	14.656	+ 11.759
1963	6.873	12.416	+ 5.543
1964	28.146	12.965	— 15.181
1965	16.066	14.129	— 1.937
1966	23.129	11.342	— 11.787
1967 (9 premiers mois)....	5.504	6.492	

Principaux produits importés en France.

	1966	1967 (9 premiers mois.)
	(En milliers de francs.)	
Coton	17.956	1.504
Café, thé, maté et épices.....	1.605	3.487
Déchets des industries alimentaires, aliments préparés pour animaux.....	1.436	102
Caoutchouc et ouvrages.....	916	338
Oléagineux, plantes industrielles et médicinales	521	886

Principaux produits exportés de France.

	1966	1967 (9 premiers mois.)
	(En milliers de francs.)	
Automobiles, tracteurs et cycles.....	2.640	1.194
Fonte, fer et acier.....	2.311	1.725
Chaudières, machines, appareils et engins mécaniques.....	925	910
Textiles synthétiques et artificiels continus	751	352
Boissons	647	>
Verre et ouvrages.....	580	271
Caoutchouc et ouvrages.....	464	338
Machines et appareils électriques.....	435	543
Articles de librairie et produits des arts graphiques	328	669
Papiers, cartons et ouvrages.....	266	140
Matières plastiques et résines artificielles et leurs ouvrages.....	217	261
Huiles essentielles, résinoïdes, produits de parfumerie et de toilette.....	195	268

Le commerce franco-guatémaltèque dont le tableau précédent vient de donner le détail, place la France au 12^e rang des clients du Guatemala, avec environ 1 % de ses ventes à l'étranger, et au quinzième rang de ses fournisseurs, avec 1,3 % de ses importations.

Nos échanges connaissent, d'une année sur l'autre, de sensibles variations de volumes dues au caractère conjoncturel des achats effectués par nos importateurs.

Ainsi, en 1964, un important achat de sucre, non renouvelable les années suivantes, a provoqué une augmentation très sensible de nos importations.

Nos exportations connaissent un léger recul depuis 1965, en raison notamment de la régression continue de nos ventes de produits sidérurgiques qui, traditionnellement, représentaient une part très importante de notre chiffre d'affaires sur ce marché.

Cette rubrique, qui représentait 5,6 millions de francs en 1964, passait à 4,6 millions en 1965, 2,3 millions en 1966 et 1,8 million pour les dix premiers mois de 1967.

Ce recul est dû à plusieurs facteurs : hausse de nos prix, termes de crédit moins favorables que ceux de nos concurrents, apparition de produits locaux de substitution.

Dans le domaine des grands travaux, la Compagnie générale d'entreprises électriques a obtenu, en 1965, l'adjudication de la construction d'une ligne électrique à haute tension, d'un montant de 2,5 millions de francs.

Depuis cette date, aucune société française n'a pu se faire une place sur le marché guatémaltèque des gros travaux.

Une tentative récente de la Société Sigma de participer à un appel d'offres pour la fourniture d'une turbine à gaz et de sa sous-station électrique a échoué en raison du prix trop élevé présenté par la société française.

Un autre projet portant sur une usine d'engrais, Société française E. N. S. A., pour un montant de 60 millions de francs, se heurte à des difficultés concernant la durée du crédit (7 ans après montage) et le financement des dépenses locales.

Actuellement, le montant des marchés pris en garantie par la C. O. F. A. C. E. au Guatemala ne dépasse pas 0,1 million de francs, et celui des promesses de garantie 5 millions de francs.

Sur le plan privé, il est à noter que la Banque de Paris et des Pays-Bas a signé, en septembre 1965, avec les autorités guatémaltèques, un accord de financement d'études techniques à effectuer par des entreprises françaises. Le financement est limité à 5 millions de francs.

Enfin, dans le domaine aérien, Air France envisage de desservir le Guatemala sur son réseau régional des Antilles ; les pourparlers se poursuivent.

La France n'a pas de contentieux avec le Guatemala. Toutefois, quelques porteurs d'emprunt, représentant une somme de 20.000 dollars n'ont pu, en 1964, se faire connaître en temps utile auprès des autorités guatémaltèques pour en obtenir le remboursement. Des négociations sont en cours pour que leurs demandes soient prises en considération.

III. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

Comme dans la plupart des pays du Centre-Amérique, l'économie du Guatemala repose sur l'exportation d'un nombre de produits limités, particulièrement le café, le coton et la banane.

Le mouvement de développement de l'industrie, déjà amorcé depuis plusieurs années, se poursuit mais se limite encore aux produits de consommation courante. L'augmentation du produit national brut a atteint 6 % au cours de l'année 1965 et 4 % au cours de l'année 1967, suivant les déclarations du Ministre de l'Economie.

Néanmoins, la balance commerciale du Guatemala est maintenant déficitaire. Après un excédent de 30 millions de dollars en 1966, le déficit atteindrait 72 millions en 1967. Les exportations de café ont souffert de la baisse des cours mondiaux et la limitation du coton pose chaque année le problème de l'écoulement d'excédents de plus en plus importants.

La production du sucre exportable ne rencontre de marchés qu'aux Etats-Unis, dans la limite d'un quota assez étroit. Par ailleurs, le développement des exportations de produits manufacturés entraîne également l'augmentation des importations de matières premières nécessaires à leur fabrication.

Dans ces conditions, le Gouvernement est amené à faire appel à d'importants emprunts extérieurs qui augmentent l'endettement du pays.

Le montant de la dette publique s'élèvera en 1968 à 21 millions de quetzals, ce qui constitue une lourde charge pour le budget du Guatemala.

Les investissements étrangers bénéficient d'un régime favorable, dans le cadre du plan de développement. A l'heure actuelle, ils proviennent, pour environ 90 %, des Etats-Unis.

Il n'en reste pas moins qu'une grande partie de la population du Guatemala ne dispose encore que d'un pouvoir d'achat extrêmement insuffisant et il semble regrettable que la réforme fiscale proposée par le Gouvernement n'ait pu être approfondie, car elle aurait donné à celui-ci les moyens d'une plus juste répartition du revenu national.

L'autre grand problème du Guatemala, qui est également celui des autres pays d'Amérique Centrale, est celui de l'équilibre de la balance commerciale, et donc la vente de ses produits nationaux.

Devant les immenses nécessités de développement de ce pays, ces exportations conditionnent en effet les possibilités d'industrialisation dans le cadre d'une situation financière saine.

Au cours de nos entretiens avec les membres du Gouvernement, ceux-ci nous ont fait part de leur inquiétude à l'égard de la politique commerciale pratiquée par notre pays. La part de la France dans le développement des pays centre-américains est en effet très limitée et ses achats de produits tropicaux sont notablement peu importants. Ceci apparaît à nos interlocuteurs guatémaltèques en contradiction formelle avec la politique extérieure de notre pays, qui souhaite éviter des formations de blocs dans le monde et préconise une politique d'universalisme.

Or, un pays tel que le Guatemala, s'il ne peut trouver d'autres débouchés que ceux que lui offrent les Etats-Unis d'Amérique, est bien contraint de déterminer sa politique extérieure en fonction de cette situation.

Nous avons observé à cet égard que les ventes françaises de produits sidérurgiques sont en forte diminution bien que les importations guatémaltèques de ces produits soient restées stables au cours de cette période mais du fait de l'implantation de laminoirs, les achats de produits finis ont été, pour une assez large part, remplacés par des achats de demi-produits. Or peu d'entreprises françaises s'intéressent à la fourniture de ces demi-produits.

Toutefois, une marque de rapprochement supplémentaire entre la France et le Guatemala est la négociation pour desservir le Guatemala directement par une ligne aérienne directe via les Antilles et la Jamaïque.

Votre délégation a fortement insisté auprès des membres du Gouvernement guatémaltèque pour que l'accord puisse être signé dans les meilleurs délais. Il serait, en effet, souhaitable que l'inauguration de la ligne puisse coïncider avec l'ouverture de la très importante exposition d'art maya du Guatemala qui aura lieu le 31 mai prochain à Paris.

C'est dans le domaine de l'action culturelle que notre pays effectue un effort notable au Guatemala.

L'Alliance française, où votre délégation a reçu un accueil particulièrement chaleureux, comprend aujourd'hui plus de 900 membres. Elle vient de s'installer dans de nouveaux locaux que la délégation a pu visiter avec le plus grand intérêt. Notons que fonctionne, depuis janvier 1967, une petite école française qui comprend une section maternelle de 40 enfants et une section d'enseignement primaire de 20 enfants.

L'Alliance dispose en outre d'une section et d'un laboratoire audio-visuels et d'une bibliothèque très complète. Son action est particulièrement appréciée au Guatemala.

Dans le domaine de la coopération technique, quatre coopérants et un expert sont actuellement en fonctions à la faculté de chimie, à la faculté de droit et de sciences sociales ou à la faculté de médecine. Enfin, la mission archéologique est dirigée par M. Lheeman, Maître de Conférences, et effectue de très importantes fouilles lacustres qui ont permis de recueillir de nouveaux objets qui seront présentés à l'exposition du Grand-Palais.

Quatorze bourses universitaires et 15 bourses de coopération technique, ainsi qu'un certain nombre de bourses de stage et de perfectionnement distribuées par le Ministère de l'Economie et des Finances peuvent également être attribuées à des élèves guatémaltèques.

Votre délégation souhaite, en terminant ces quelques brèves remarques, souligner l'intérêt qu'elle a éprouvé à la visite de l'Institut centre-américain d'Investigations et de Technologie industrielle (I. C. A. I. T. I.). Le principal objet de l'Institut est de faire l'inventaire des ressources minières des pays du Centre-Amérique et de favoriser le développement des industries du Marché commun centre-américain. C'est un complément des autres institutions économiques, la S. I. E. C. A. et la Banque de développement. Il étudie, par exemple, sur le plan technique, le développement des industries alimentaires, des fibres artificielles. Un service d'études économiques industrielles et un service d'études des marchés s'efforcent de déterminer les débouchés possibles pour les productions centre-américaines.

D'autres services s'occupent des recherches technologiques concernant les matières premières existant dans ces pays ainsi que de la découverte des produits nouveaux ou de la déshydratation des produits tropicaux. Les recherches géologiques déterminent

les ressources minières utilisables. Enfin, une section d'ingénieurs-conseils est à la disposition des entreprises centre-américaines.

Cet organisme, dont l'action est particulièrement importante pour le développement des Etats centre-américains, entretient d'excellentes relations avec l'Institut français du Pétrole, avec lequel ont été examinées des questions de pétrochimie, notamment pour la production d'engrais ou de pâtes à papier.

Le Directeur de l'I. C. A. I. T. I., le Docteur Moralez, nous a dit combien cet organisme serait heureux de recevoir les industriels français pour leur fournir tous les renseignements possibles sur l'économie des différents pays centre-américains et sur les possibilités d'investissements qu'ils pourraient réaliser.

Le financement de cet organisme est assuré à raison de 40 % par les pays adhérents à l'O. D. E. C. A. mais bénéficie d'une aide importante de la part de l'O. N. U., notamment sous la forme de mise à sa disposition d'experts. Enfin, une partie de ses ressources provient de la rémunération des services rendus.

Il convient de noter que, bien entendu, les recherches effectuées par l'I. C. A. I. T. I. ont des prolongements au niveau de l'industrialisation des différents pays d'Amérique centrale.

C'est pourquoi il paraît particulièrement important à votre délégation de pouvoir entretenir des relations suivies avec les responsables de cet institut.

PROBLEMES GENERAUX DES PAYS D'AMERIQUE CENTRALE

I. — Caractères politiques.

Les différents pays d'Amérique centrale, qui constituent un ensemble d'une superficie de 440.000 kilomètres carrés pour une population d'environ 13 millions d'habitants, ont en commun un certain nombre de problèmes posés tant sur le plan constitutionnel que sur leurs rapports avec les Etats-Unis ou enfin leur développement économique.

Il convient d'observer que dans les premières étapes de leur indépendance, ces différents Etats constituèrent une fédération dissoute en 1838. Depuis cette date jusqu'à ces derniers temps, diverses tentatives d'union totale ou partielle, politique et économique ou seulement économique furent tentées.

En effet, s'ils ont des affinités historiques certaines, les raisons économiques sont encore plus fortes pour les pousser à s'unir.

Enfin, il faut néanmoins tenir compte des différences ethniques existant entre ces pays puisque si, au Costa Rica par exemple, 90 % de la population est de pure souche européenne, au Guatemala, au contraire, la majorité de la population est restée d'origine locale.

Depuis leur indépendance, chacun de ces pays a connu de grandes difficultés de gouvernement. Les pays latino-américains ont cependant une expérience longue puisqu'ils ont tous acquis leur indépendance entre 1804 et 1825. Cette expérience est très généralement tenue pour décevante et tous les observateurs étrangers s'accordent pour constater que l'Amérique latine n'a d'autre exemple à offrir dans le domaine politique que celui d'échecs renouvelés, que l'on est tenté d'attribuer à une incapacité totale de ces peuples à se gouverner par des institutions démocratiques.

Les constitutions ont été si nombreuses qu'il est difficile de décider si leur nombre total fut supérieur ou inférieur à 200. Le nombre des coups d'Etat militaires ne peut être évalué et l'instabilité politique demeure encore une caractéristique générale de ces différents pays.

Il faut toutefois noter que les régimes autoritaires n'ont été jusqu'à maintenant que des intermédiaires et que les institutions de la démocratie représentative ont pu, le plus souvent, réapparaître sous des formes plus ou moins précaires.

Le trait essentiel des différentes constitutions des pays latino-américains est de s'inspirer du régime présidentiel tel qu'il existe aux Etats-Unis. Cependant, ces régimes se caractérisent, par rapport à celui des Etats-Unis et, dans la plupart des cas, par une prépondérance présidentielle sur les assemblées représentatives.

Le relatif effacement des Assemblées, dont le rôle doit se limiter à une fonction de discussion et de critique, est une nécessité dans ces pays car l'expérience montre que, chaque fois qu'un affaiblissement du pouvoir présidentiel a été constaté au profit des Assemblées, une crise du régime n'a pas tardé à conduire à une dictature ou à une intervention militaire.

L'initiative de la législation appartient aussi bien au Président qu'au Congrès, à la différence de la Constitution des Etats-Unis qui en réserve l'initiative au Congrès seul. Toutefois, il faut observer que la pratique l'a, depuis bien longtemps, laissé exercer aussi et même surtout par le Président de ce dernier pays.

Certaines constitutions latino-américaines accordent au Président un droit de veto partiel ou total sur les dispositions législatives votées par les Assemblées.

Dans beaucoup de pays, la formalité du contreseing ministériel nécessaire à la validité des actes du Président constitue un embryon de régime parlementaire qui permet au Congrès d'exiger la comparution des membres du Cabinet et, dans quelques-uns d'entre eux, tels le Costa Rica, Panama ou le Nicaragua, de contraindre les ministres à démissionner à la suite d'un vote de censure.

La prépondérance de l'autorité présidentielle repose sur l'élection au suffrage universel (mais celle-ci réside bien plus dans la nécessité pour ces pays, par suite de leur tempérament, de personnaliser le pouvoir dans son Président).

Peu de pays d'Amérique centrale ont encore réglé d'une manière satisfaisante ces problèmes constitutionnels et, dans les dernières années, de nombreux coups d'Etat ont encore été dénombrés.

L'une des raisons extérieures de cette instabilité politique réside également dans les pressions dont ces pays sont l'objet, tant par les Etats-Unis d'Amérique que de la part du régime castriste.

Les excès commis par les sociétés américaines pendant de nombreuses décennies, et notamment ceux exercés par la United Fruit Company, restés célèbres, ont dressé les populations et, plus tard, les personnels politiques de ces pays contre les Etats-Unis.

Malgré de nombreuses organisations internationales créées sur l'instigation de ces derniers, notamment l'O. E. A., l'Alliance pour le progrès et les nombreux prêts publics ou privés consentis par l'Etat ou les banques américaines, il n'en reste pas moins qu'une hypothèque continue à peser sur les rapports entre les Etats-Unis et ces pays.

Cependant, il faut constater qu'au cours des toutes dernières années, ce malaise s'est atténué compte tenu notamment du danger présenté par la pression castriste qui a provoqué dans les différents pays d'Amérique latine un grand nombre de rébellions à main armée soutenues plus ou moins passivement par des populations rurales ou urbaines dont le niveau de vie est largement insuffisant.

Le régime de Cuba et ses prolongements extérieurs ont d'ailleurs exercé une influence considérable sur l'évolution économique et sociale des pays d'Amérique latine. Les Gouvernements de ces pays ont en effet adopté des mesures destinées à relever le niveau des populations notamment rurales et mis en œuvre des programmes de développement dont la réalisation satisfaisante est en cours. Il en résulte une plus grande stabilité des Gouvernements, et une certaine dépolitisation due à la primauté attribuée aux problèmes économiques, sociaux et à la scolarisation généralisée.

Dans ces conditions, le fédéralisme est apparu depuis toujours aux pays d'Amérique centrale comme une nécessité, difficilement réalisable. La séparation des six pays, en 1820, était d'ailleurs proprement absurde puisqu'ils ne comptaient alors en tout qu'un demi-million d'habitants.

La cause lointaine du morcellement résultait de structures sociales et économiques particulièrement archaïques qui ont facilité à l'époque les entreprises de chefs dont chacun a voulu se tailler une principauté.

Les conséquences ont été graves car ces trop petits pays ont vu leur développement économique et social entravé et ont accumulé les retards.

Formée en 1824 sous le nom de « provinces unies », puis de « fédération », l'union des six provinces a été dissoute en 1839.

La nécessité d'une intégration dans un plus vaste ensemble étant pourtant tellement évidente, les projets d'union n'ont jamais été abandonnés. Ils ont toujours échoué jusqu'en 1958, date à laquelle ils ont été transposés sur un plan purement économique qui a parfaitement réussi. Sur le plan politique, le succès du fédéralisme paraît encore lointain. Des différences de toutes espèces séparent notamment le Costa Rica de ses partenaires, aussi bien sur le plan ethnique que sur le plan de la structure économique et agraire du pays.

II. — L'unification économique.

Sur le plan économique cependant, les raisons de l'union tiennent autant à l'identité de leurs productions agricoles, qui constituent 90 % des exportations totales, que des possibilités d'industrialisation de chaque pays qui, séparées, sont très limitées et inégales.

C'est ainsi qu'en 1958 fut signé le traité général d'intégration économique centre-américain, auquel n'ont adhéré au début que quatre pays, bientôt rejoints par le Costa Rica lui-même.

Six ans après sa mise en route s'est achevé, le 4 juin 1966, le régime transitoire pour la libre circulation des marchandises et une étape importante dans le développement du Marché commun a été ainsi franchie.

Le traité général signé en 1958 couvre un ensemble économique très vaste puisqu'il intéresse aussi bien le libre commerce entre les pays membres que les conditions de leur développement industriel et agricole et qu'il crée des institutions financières communes ainsi qu'un tarif extérieur commun.

1. *Le libre commerce.*

Le traité prévoyait que les produits d'origine centre-américaine pourraient circuler librement d'un pays à l'autre, à l'exception de quelques produits fixés dans une annexe.

A la date du 4 juin 1966, tous les régimes transitoires prévus ont pris fin et les seules entraves réglementaires à la libre circulation de toutes les marchandises sont donc constituées par des régimes spéciaux, réglés par des accords bilatéraux applicables à quelques produits tels que le fromage, le maïs, le sucre, le café, etc.

Un problème a soulevé quelques difficultés : la définition du produit d'origine centre-américaine en raison du fait que les industries locales travaillent à partir des produits souvent déjà très élaborés et n'effectuent que la dernière transformation.

Les résultats de cette libéralisation des échanges n'ont pas tardé à se faire sentir puisque le commerce inter-centre-américain est passé de 36.000.000 pesos centre-américains (1 pesos centre-américain égal un U. S. dollar) en 1961 à 135.976.000 en 1965, marquant ainsi une augmentation de 269 % en 5 ans.

2. *Le développement industriel centre-américain.*

L'idée de base des promoteurs du Marché commun était, par la création d'un marché de 13 millions d'habitants, de permettre une installation rationnelle dans les différents pays, de quelques grandes industries qui n'auraient pu se satisfaire des débouchés offerts par un seul pays.

Sur ce point, la déception est assez grande. La capacité d'absorption du marché est encore limitée par le faible pouvoir d'achat de la plus grande partie de la population.

Par contre, dans le domaine de la petite et de la moyenne entreprise s'adonnant notamment à la production de biens de consommation, les résultats sont très satisfaisants.

Les indices des productions industrielles des différents pays, notamment, du Salvador et du Guatemala, ont connu à cet égard un développement important.

Ceux-ci sont conditionnés par une harmonisation des politiques économiques. En effet, chaque pays a, depuis une dizaine d'années, mis au point une législation nationale sur l'aide au développement industriel et des organismes de planification.

Une harmonisation de ces différentes législations est actuellement en vue.

3. *La politique agricole.*

Bien que le traité général ait prévu des régimes spéciaux pour la plupart des produits de base, de l'agriculture : café, coton, sucre, maïs, etc., il est, par la suite, apparu peu satisfaisant de laisser ces articles en dehors du Marché commun.

Dès 1964, une Commission de coordination des marchés agricoles et de stabilisation des prix a été instituée.

Elle s'est attachée aussi à l'élaboration d'un protocole qui a pour objet de coordonner les politiques d'approvisionnement en grains et d'assurer une plus grande liberté de commerce pour certaines céréales et légumineuses de base. Elle a aussi décidé l'établissement d'un herd book centre-américain pour les bovins, la création d'une Commission permanente de recherches agricoles, l'étude d'une politique des salaires agricoles, du crédit agricole, de la commercialisation des produits, etc.

4. *Les institutions financières communes.*

Par une convention signée à Managua le 13 décembre 1960, en même temps que le traité général, a été créée la Banque Centre-Américaine d'Intégration économique (B. E. I. L.) destinée à promouvoir l'intégration et le développement économique des pays membres.

Son capital est de 20 millions de dollars, dont 10 effectivement versés. Elle a bénéficié depuis, de plusieurs prêts de l'A. I. D. et de la B. I. D. ainsi que de crédits importants concédés par le Gouvernement américain, notamment pour un programme de construction de logements.

Son rôle devient chaque année plus important dans le Marché commun.

Les activités de la banque couvrent les domaines du développement industriel, de la construction de logements, de l'infrastructure.

On est en train de procéder à la création d'un département d'agriculture et d'élevage qui aura une grande importance, compte tenu de l'état actuel de l'économie des pays du Centre-Amérique.

Jusqu'au 31 mars 1967, la banque avait octroyé 166 prêts d'un montant total de 91,7 millions de pesos centre-américains (C. A. \$).

Le détail du financement en question par poste d'activité est le suivant :

Industrie	42,5 millions.
Services	4,9 —
Infrastructure	33,4 —
Logement	10 —
Education	0,9 —

Total 91,7 millions.

Le pourcentage des prêts au secteur privé est de 51 % et au secteur public de 49 %.

La distribution, par pays, est la suivante :

Guatemala	14.700.000	16 %
El Salvador	17.300.000	18,9 %
Honduras	22.120.000	24,1 %
Nicaragua	24.170.000	26,4 %
Costa Rica	13.400.000	14,6%

A été créée également en 1961 par les banques centrales des différents pays, une Chambre de compensation centre-américaine qui agit comme une chambre d'un système bancaire national, mais ses opérations portent sur les 5 monnaies.

Devant le succès des opérations de la Chambre de compensation, les présidents des 5 banques centrales se sont réunis le 25 février 1964 à San Salvador et ont décidé de substituer aux monnaies nationales une monnaie de compte unique centre-américaine, le peso centre-américain (C. A. \$) qui équivaut au dollar.

L'objectif de ce nouvel accord est d'aboutir à une véritable union financière et à une monnaie commune.

5. Le tarif extérieur commun.

Les droits applicables à chaque position douanière sont discutés et fixés indépendamment des droits antérieurs des Etats membres, après accord des parties contractantes.

Sur les 1.535 positions en litige, 1.497 ont déjà fait l'objet d'un accord sur le droit à appliquer et les textes actuellement signés fixent le tarif commun pour 95 % au moins des positions douanières.

La fixation des différents droits tient compte de la double préoccupation des autorités centre-américaines de faire de ce tarif douanier un instrument qui serve à la fois au développement économique, d'une part, et à l'alimentation du budget, d'autre part.

Dans la pratique, cette situation se traduit par des droits très élevés et presque prohibitifs sur les articles de luxe, des droits très importants sur les articles ou produits de consommation

pouvant entrer en concurrence avec des productions locales et des droits faibles, et même parfois nuls, sur les biens d'équipement et les matières premières et sur les semi-produits.

En 1964 a été signé, à San Salvador, un protocole admettant Panama à faire partie de certains organismes spécialisés de l'O. D. E. C. A. et des liens spéciaux ont été institués entre cet organisme et le Mexique.

III. — Relations entre l'O. D. E. C. A. et la Communauté économique européenne.

Un des sujets qui préoccupent les pays de l'Amérique centrale groupés au sein de l'O. D. E. C. A. est celui de la diversification, d'une part, de son commerce extérieur et, d'autre part, des investissements étrangers réalisés dans les pays membres.

Ces investissements peuvent, en effet, revêtir deux formes : soit l'installation de sociétés étrangères, soit la création, avec l'aide de crédits et de techniciens étrangers, de sociétés nationales. C'est évidemment vers cette dernière solution que vont les préférences des pays de l'O. D. E. C. A., solution qu'ils comptent trouver auprès de l'Europe, les États-Unis d'Amérique ayant plutôt tendance à poursuivre leur politique d'installation de sociétés américaines dans le cadre d'une politique d'aide économique « liée ».

En ce qui concerne la diversification des pays avec lesquels ils commercent, il faut noter qu'à l'heure actuelle les membres de l'O. D. E. C. A. sont tenus par l'absence de diversité de leurs exportations. Le tableau ci-après fait ressortir le pourcentage que quelques produits occupent dans leur commerce exportateur :

	(Pourcentage des exportations totales.)
— Costa Rica (café).....	50 %
— Guatemala (café)	75 %
— Panama (bananes)	60 %
— Salvador (café)	82 %
— Venezuela (pétrole)	92 %

Les États-Unis d'Amérique étant le principal importateur de ces produits alors que ses exportations vers les pays de l'O. D. E. C. A. ne représentent qu'un infime pourcentage des expor-

tations américaines, il en résulte naturellement une dépendance économique étroite, qui ne peut manquer de se répercuter dans le domaine politique.

Il n'est donc pas étonnant que les pays d'Amérique latine aient initialement considéré que la constitution du Marché commun européen constituait pour eux un obstacle à l'augmentation de leur commerce avec les pays européens.

Par ailleurs, cette impression fut renforcée lorsque fut signé par la C. E. E. avec les Etats africains et malgache un accord d'association. Cet accord, en effet, prévoyait des tarifs préférentiels en faveur des produits venant de l'E. A. M. A., produits tropicaux qui concurrencent directement les principales ressources des pays de l'O. D. E. C. A., notamment.

Il n'était cependant pas dans la pensée des membres de la C. E. E. de diminuer leur commerce ou leurs investissements dans les pays d'Amérique latine, dans lesquels certains Etats membres avaient de très importants intérêts.

Cette politique n'a pas varié et, petit à petit, les pays d'Amérique latine réalisèrent que le Marché commun européen, loin de provoquer une baisse des importations de leurs produits, en provoquait au contraire un accroissement régulier. Ils se décidèrent donc plus ou moins rapidement à envoyer des ambassadeurs auprès des instances européennes.

En effet, de 1958 à 1963, les exportations latino-américaines à destination de la C. E. E. ont augmenté de plus de 40 % alors qu'avec les pays d'Afrique cette augmentation était seulement de l'ordre de 20 à 25 %.

Il est à remarquer par ailleurs que, d'après les études qui ont été faites, le prix d'un produit tel que le café en provenance d'Etats de l'E. A. M. A., qui bénéficient donc d'un tarif préférentiel, ou en provenance des Etats d'Amérique centrale, qui n'en bénéficient pas, ne varie finalement au détail que dans une proportion de 2 % environ.

Au cours des récentes conférences tenues entre représentants de la C. E. E. et de l'E. A. M. A., le rapporteur, notre collègue M. Armengaud, a fait observer que l'association qui renforce à la fois l'Europe et l'Afrique « permet, avec l'augmentation du niveau de vie et des besoins, de laisser une place honorable aux productions latino-américaines en Europe ». La crainte des pays d'Amérique latine est donc injustifiée « si une politique coordonnée en

matière de productions et d'exportations de produits tropicaux peut s'instaurer au sein du Tiers-Monde, Afrique et Amérique latine, ce qui ne peut se faire que par *la confrontation des programmes de production et la recherche de complémentarités plutôt que de concurrences* ».

Par ailleurs, les ententes entre les organisations régionales telles que la C. E. E. ou l'O. D. E. C. A. doivent bien naturellement être doublées d'accords internationaux couvrant chaque produit et en garantissant les cours sur le marché mondial.

C'est ce qui s'est passé notamment pour le café ; un accord à long terme, valable pour cinq ans, ayant été signé en novembre 1962 par les Gouvernements de 54 pays exportateurs et importateurs, accord qui a pour objectif de « réaliser un équilibre judicieux entre l'offre et la demande dans des conditions assurant un ravitaillement satisfaisant des consommateurs et des débouchés satisfaisants aux producteurs à des prix équitables pour les uns et pour les autres ». Il prévoit en outre l'établissement d'objectifs de production pour chaque pays, ainsi que des contingents d'exportation déterminés sur la base des chiffres moyens des années précédentes.

Un contrôle des importations est prévu dans la création de certificats d'origine et de réexportation.

L'O. I. C., dont le siège est à Londres, fonctionne sous l'égide d'un conseil et d'un comité exécutif de quatorze membres (sept membres exportateurs et sept membres importateurs).

Pour l'année 1966-1967, le contingent d'un pays exportateur se composait :

- du contingent annuel ;
- d'une autorisation spéciale d'exporter ;
- éventuellement d'une dispense,

l'ensemble étant soumis à un ajustement sélectif en cours d'année, la part du contingent annuel ne pouvant en aucun cas être diminuée.

Il est bien évident qu'un tel accord n'existe pas pour l'ensemble des produits tropicaux, mais c'est à la condition que soient conclus de tels arrangements mondiaux que les pays producteurs pourront, d'une part obtenir un prix rémunérateur, et d'autre part organiser leur production nationale en fonction de contingents d'exportation garantis.

Enfin, comme auparavant, le rôle de l'Europe doit rester important dans ces pays sur le plan de l'aide technique et des investisse-

ments industriels. Le prêt consenti récemment par la France à la Banque centre-américaine d'intégration économique en est un exemple frappant, de même que les permis de recherches obtenus par l'E. R. A. P. au Costa Rica.

Il est donc à prévoir que, dans les prochaines années, compte tenu de l'ensemble cohérent formé par les cinq pays membres de l'O. D. E. C. A. et de leur stabilité, notamment sur le plan monétaire (et ce, au contraire des pays d'Amérique du Sud groupés au sein de la zone de libre-échange des pays de l'Amérique latine, A. L. A. C.), un développement important des échanges avec les pays membres de la C. E. E. sera réalisé.

IV. — Relations spéciales de la France avec l'O. D. E. C. A.

Par un protocole signé le 13 juin 1967, entre le Président de la Banque Centre-Américaine d'intégration économique et le Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances, M. Roland Nungesser, un montant de 50 millions de francs de crédits de fournisseurs a été mis par la France à la disposition de la banque afin de lui permettre d'assurer le financement de l'importation de biens d'équipement commandés en France et destinés au développement économique des pays du Marché commun.

Ce montant se décompose en deux tranches de 25 millions de francs chacune, le déblocage de la seconde tranche devant intervenir lorsque la première aura été entièrement engagée.

La durée des crédits consentie pour les opérations imputées sur cet accord est de :

— 5 ans pour chaque opération d'un montant au moins égal à 250.000 francs ;

— 7 ans, pour chaque opération d'un montant au moins égal à 500.000 francs ;

— 10 ans, pour chaque opération d'un montant au moins égal à 4 millions de francs.

Par ailleurs, un montant de 5 millions de francs doit être prélevé sur l'ensemble des crédits consentis et affectés au financement d'études.

Cet important accord devrait permettre le développement des ventes françaises dans les pays centre-américains et contribuer à leur équipement.

V. — Remarques de la délégation de la Commission des Finances.

A l'occasion de l'examen de la situation économique des différents pays qu'elle a visités, la délégation de la Commission des Finances a formulé un certain nombre de remarques particulières relatives aux conditions dans lesquelles la France pouvait apporter son concours à leur développement.

Mais, de plus en plus, comme nous venons de l'exposer au cours de ce chapitre relatif aux problèmes généraux des pays d'Amérique centrale, les conditions de leur développement présentent des caractères semblables, similitude qui ne cesse de s'affirmer avec la réussite du Marché commun mis en œuvre en 1961.

Les observations générales que la délégation souhaite maintenant développer concernent l'ensemble des quatre pays dans lesquels elle a pu se rendre et ne sauraient être étendues, *ipso facto*, aux pays que son horaire minuté ne lui a pas permis de visiter au cours de cette première mission.

L'économie de ces pays est en pleine expansion depuis la création du Marché commun centre-américain (O. D. E. C. A.). L'abaissement des barrières douanières a bouleversé les échanges intra-régionaux qui sont passés de 8 millions de dollars en 1950 à 136 millions en 1965.

Le développement industriel, réglé, d'une part, par des plans nationaux de développement et, d'autre part, par le plan régional mis au point au niveau de l'O. D. E. C. A., a provoqué l'installation de nouvelles industries dans un certain nombre de ces pays.

Toutefois, il est apparu très rapidement que le marché créé par ce nouvel ensemble économique était insuffisant pour absorber une production industrielle d'un niveau élevé. Les instances de l'O. D. E. C. A. en sont donc venues à considérer ce plan de développement industriel comme une base d'expansion du commerce international des pays du Marché commun.

Il en est résulté, d'une part, l'association avec Panama, d'autre part un certain nombre de négociations avec le Mexique puis avec l'A. L. A. C.

D'autres prises de contact ont eu lieu avec les pays des Caraïbes, la Colombie, le Venezuela, etc.

Ces projets industriels nécessitent d'énormes investissements et donc de puissants moyens de financement. La principale ressource extérieure des pays d'Amérique centrale demeure l'exportation de quelques produits tropicaux qui conditionne donc, en grande partie, les possibilités d'investissement.

Or, les prix de ces produits, malgré les accords intervenus notamment sur le café au niveau mondial n'ont cessé de baisser au cours des dernières années. Le produit le plus touché par la tendance négative des cours a été le cacao qui a perdu, entre 1961 et 1965 25 % de sa cotation.

Bien que s'étant améliorée légèrement en 1966, la situation des cours reste préoccupante et aucun résultat définitif n'a pu encore être atteint dans le domaine de l'organisation mondiale du marché du cacao.

En ce qui concerne le café, à la suite de l'accord international de 1962, un certain relèvement des cours avait pu être observé, mais, stimulé par ce résultat les planteurs ont développé leur production au-delà des capacités d'absorption des pays consommateurs, si bien qu'une nouvelle dépression affecte actuellement les cotations de cette denrée.

Le marché du sucre connaît également de graves difficultés. Seul le marché de la banane présente une certaine stabilité favorable à quelques-uns des pays d'Amérique centrale.

On a calculé que le total des pertes de l'Amérique latine dues à la fluctuation des prix sur le marché mondial dans le courant d'une seule année représente dix fois celui de toute l'aide que les pays latino-américains reçoivent annuellement des Etats-Unis et des organisations internationales.

Dans le même temps, la hausse encore plus considérable des prix des produits industriels ajoute aux difficultés financières de ces pays.

Dans ces conditions, besoins accrus et ressources extérieures diminuées provoquent de graves inquiétudes sur les possibilités de développement ultérieur des pays d'Amérique centrale.

Au cours des nombreuses conversations que votre délégation a eues, tant avec les responsables des gouvernements nationaux

qu'avec les membres du Secrétariat général de l'O. D. E. C. A., elle a pu observer que le problème de l'équilibre de la balance des paiements extérieurs demeure leur préoccupation essentielle puisqu'elle met en cause la situation financière de l'ensemble des pays de l'O. D. E. C. A.

La délégation a étudié, dans chacun des pays qu'elle a visités, les conditions générales dans lesquelles les investissements étrangers étaient accueillis. Elle a déjà eu l'occasion de signaler dans le présent rapport que ces conditions étaient particulièrement favorables dans la mesure où les projets entraient dans le cadre des plans de développement.

Il nous a d'ailleurs été souligné à ce propos par nos interlocuteurs que, en dépit d'une certaine instabilité politique, jamais n'avaient été mis en cause injustement les investissements étrangers réalisés dans ces pays.

Les contrats passés avec les Gouvernements sont toujours respectés. Aucune mesure d'expropriation ou de nationalisation n'a été réalisée sans négociations préalables et avec de justes indemnités.

Ces considérations générales, ainsi que les avantages fiscaux consentis, doivent donc constituer un puissant encouragement pour les investisseurs étrangers.

Quant à la place de la France dans cette expansion générale des pays d'Amérique centrale, elle a paru à votre délégation quelque peu décevante.

On est en effet frappé par la faiblesse extrême des chiffres de notre commerce avec ces pays. En 1966, par exemple, nos échanges commerciaux représentaient environ 0,150 % du volume global de notre commerce extérieur (zone franc non comprise) et seulement 0,092 % si l'on retranche Panama, pays vers lequel nous acheminons en moyenne 50 % de nos exportations globales vers l'Amérique centrale.

En d'autres termes, la contribution aux importations globales des six pays d'Amérique centrale atteint à peine 2 % en moyenne.

Ces chiffres sont d'autant plus modestes qu'au cours des dernières années nos partenaires du Marché commun, notamment l'Italie et l'Allemagne de l'Ouest en particulier, ont augmenté leurs ventes dans des proportions considérables.

La délégation considère que cet état de choses tient à plusieurs causes bien définies :

— d'une part, il est à noter que le nombre de Français résidant habituellement dans ces pays est assez limité, alors qu'il existe d'assez importantes colonies étrangères venant d'autres pays d'Europe ;

— d'autre part, les investisseurs français considèrent que cette région constitue un secteur réservé au commerce des Etats-Unis d'Amérique et que ce marché, peu connu, comporte des possibilités extrêmement limitées.

Nous devons observer à ce propos que certaines études font ressortir qu'en 1970 le commerce intrarégional des pays d'Amérique centrale atteindra plus de 200 millions de dollars, dont 150 porteront sur les biens industriels.

Par ailleurs, on estime également qu'au cours de la prochaine décennie les demandes de machines, de biens d'équipement, de biens manufacturés spéciaux, etc., pourraient atteindre environ 1 milliard de dollars.

Enfin, il nous est apparu souvent que les démarches ou les propositions effectuées par les investisseurs français faisaient preuve d'une regrettable méconnaissance de la psychologie des pays latino-américains.

Il n'est pas douteux, en effet, qu'une distinction importante doit être faite entre l'état de sous-développement de ces pays sur le plan économique et le niveau intellectuel élevé de ceux qui ont la charge de mettre en œuvre le développement économique de ces régions.

Cet état de fait nuit bien souvent à la réussite de projets pourtant particulièrement sérieux élaborés par les industries françaises.

Deux sujets de satisfaction doivent être notés cependant, d'une part, l'importance de la coopération culturelle et technique apportée par notre pays, coopération tellement appréciée que la délégation a été partout l'objet de demandes d'un accroissement considérable du nombre de coopérants mis à leur disposition, d'autre part, la signature du protocole financier passé entre le Gouvernement français et la Banque centrale centre-américaine d'intégration économique en juin 1967.

Il importe maintenant que cet accord soit mis en œuvre le plus rapidement possible et que les méthodes d'utilisation des crédits soient mises au point dans les meilleurs délais.

La délégation a eu, en effet, le sentiment, au cours de sa mission, qu'un certain flottement régnait chez les intéressés quant aux conditions dans lesquelles ils pouvaient bénéficier des crédits mis à la disposition de la Banque centre-américaine.

Ainsi donc, la délégation, une nouvelle fois, a pu apprécier l'action des Pouvoirs publics, action qui se manifeste également par la qualité des représentants diplomatiques et des chefs des services d'expansion économique.

Elle souhaite que les investisseurs et les exportateurs français suivent l'exemple qui leur est ainsi donné par l'Etat et s'intéressent plus activement à une région qui sans nul doute connaîtra un grand essor au cours des prochaines années.

Il est à noter, en effet, que les positions prises à l'heure actuelle au sein d'un pays membre de l'O. D. E. C. A. comportent des prolongements dans l'ensemble des autres pays membres, mais il est à prévoir que d'ici à quelques années ces prolongements, grâce à la création d'un ensemble économique intéressant la plus grande partie des pays d'Amérique latine, pourront connaître un développement beaucoup plus considérable encore.

CONCLUSION GENERALE

La délégation de la Commission des Finances a été à même d'apprécier le crédit psychologique considérable dont jouit la France dans les différents pays qu'elle a visités. L'accueil qui lui a été ménagé, le fait que les chefs des Gouvernements et la plupart des Ministres aient tenu à lui consacrer de longs entretiens, enfin, la place considérable que la presse a réservée aux comptes rendus de ces visites, constitue la meilleure preuve du climat particulièrement amical qui préside aux relations entre la France et l'ensemble de ces pays.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler les inquiétudes qui assaillent leurs dirigeants lorsqu'ils considèrent l'avenir des relations économiques internationales.

Nos interlocuteurs nous ont, à de nombreuses reprises, souligné combien était grand leur désir de diversifier leurs échanges et leurs courants économiques.

Ceci ne peut se faire que dans la mesure où d'autres pays que les Etats-Unis se portent acquéreurs de leurs produits de base afin que soit assuré le financement de leur expansion industrielle.

Ils redoutent donc qu'une politique généralisée d'accords régionaux, tel que l'accord passé entre la C. E. E. et les pays de l'E. A. M. A., conduise finalement dans l'avenir à la constitution de blocs économiques autarciques, eux-mêmes ne pouvant plus se dégager de l'ensemble constitué par le continent américain.

Ils considèrent donc que l'adhésion de la France à une telle conception de la politique économique mondiale serait en contradiction formelle avec sa politique extérieure, qui se veut en dehors de toute appartenance à un système de blocs.

La délégation a fait observer que, pour sa part, notre pays ne paraissait nullement adhérer à une telle conception des échanges économiques mondiaux et qu'il en avait donné la preuve récente par le protocole signé avec la Banque centrale d'intégration centre-américaine.

Il n'en reste pas moins que, comme nous l'avons vu, nos partenaires du Marché commun augmentent leurs achats et leurs ventes dans ces pays, sans paraître arrêtés dans ce développement par les accords conclus avec les pays africains.

Il est donc souhaitable que la France puisse parvenir également à cet équilibre, car il est bien évident que le montant restreint de ses achats nuit au développement de ses positions dans cette région du monde.

Des accords bilatéraux ou des protocoles signés entre autorités responsables de ces marchés communs régionaux devraient, selon l'avis de votre délégation, compléter l'organisation mondiale des marchés des produits tropicaux, qu'il importe de généraliser dans les prochaines années, à l'exemple de ce qui a été fait pour le café.

Tels sont, selon la délégation de la Commission des Finances, les principes de base qui doivent orienter l'action efficace du Gouvernement afin de mettre nos exportateurs et nos investisseurs en mesure de participer rapidement d'une manière beaucoup plus positive au développement économique de ces pays.